RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS ET RAPPORTS DU

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL

REMOBILISER AUTOUR DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT (OMD)

2010

Avis présenté par
M. Jacques Lemercier

Année 2010 - N°13 NOR : CES X10000113V Lundi 19 juillet 2010

MANDATURE 2004-2010

Séance des 7 et 8 juillet 2010

REMOBILISER AUTOUR DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT (OMD)

Avis du Conseil économique, social et environnemental
présenté par M. Jacques Lemercier, rapporteur
au nom de la section des relations extérieures

(Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 9 février 2010 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental)

SOMMAIRE

AVIS adopté par le Conseil économique, social et environnemental au cours de sa séance du 8 juillet 2010 1

Première partie - Texte adopté le 8 juillet 2010 3

INTRODUCTION 7

I - UN CONTEXTE INTERNATIONAL PEU PROPICE À L'AVANCÉE VERS LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT 9

A - L'IMPACT DE LA CRISE SUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ 9

B - DES OBJECTIFS ENCORE ÉLOIGNÉS 12

II - FAIRE DES OMD UNE PRIORITÉ DE L'AGENDA INTERNATIONAL 16

A - DONNER UN NOUVEAU SOUFFLE AUX OMD 16

B - MAINTENIR L'EFFORT GLOBAL EN MATIÈRE D'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT ET MOBILISER DES RESSOURCES ADDITIONNELLES 19
1. Fortifier l'APD 19
2. Diversifier les ressources additionnelles 20

C - RENFORCER LA COHÉRENCE ET L'EFFICACITÉ DE L'AIDE.....22
1. Introduire plus de cohérence dans l'action des donateurs 22
2. Aller vers une appropriation de l'aide par les pays bénéficiaires ...24

D - AGIR POUR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE INTERNATIONALE 27

CONCLUSION.....31

Deuxième partie - Déclarations des groupes..... 33

ANNEXE À L'AVIS.....57
SCRUTIN.....57

DOCUMENTS ANNEXES.....59
Document 1 : Les objectifs du Millénaire pour le développement.....61
Document 2 : Évaluation des progrès en matière d'alimentation.....63
Document 3 : Évaluation des progrès en matière d'éducation 65
Document 4 : Évaluation des progrès en matière de santé 67
Document 5 : Évaluation des progrès et projection en matière d'accès à l'eau et à des infrastructures d'assainissement améliorées.....71

LISTE DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....73

TABLE DES SIGLES 77

AVIS

adopté par
le Conseil économique, social et environnemental
au cours de sa séance du 8 juillet 2010

Première partie
Texte adopté le 8 juillet 2010

Le 9 février 2010, le Bureau du Conseil économique, social et environnemental a confié à la section des relations extérieures la préparation d'un projet d'avis intitulé *Remobiliser autour des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)*[1].

La section a désigné M. Jacques Lemercier comme rapporteur.

*

* *

Pour son information, la section a entendu les personnalités suivantes :

- Monsieur François Bourguignon, directeur de l'école d'économie de Paris ;
- Monsieur Jean-Michel Severino, directeur général de l'Agence française de développement (AFD) ;
- Monsieur Jean-François Trogrlic, directeur du bureau de l'Organisation internationale du travail (OIT) en France ;
- Monsieur Jean-Louis Vielajus, président de Coordination SUD (Solidarité urgence développement).

[1] L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public à l'unanimité des votants (voir le résultat du scrutin en annexe).

INTRODUCTION

L'adoption de la Déclaration du Millénaire, le 8 septembre 2000, par 189 États réunis sous l'égide des Nations Unies a incontestablement constitué un temps fort de l'action internationale. En s'engageant dans la réalisation, d'ici à 2015, des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et en définissant, à cette fin, un certain nombre de cibles à atteindre assorties d'un calendrier, la Communauté internationale se lançait un défi de taille.

Au cours des dernières années, nombreuses ont été les rencontres qui ont eu lieu pour réaffirmer l'importance du respect des engagements souscrits : conférence de Monterrey sur le financement du développement et Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg en 2002, Sommet mondial de New-York en 2005, conférence internationale de Doha sur le suivi du « consensus de Monterrey » en 2008.

Les 20, 21 et 22 septembre, les Nations Unies tiendront une réunion plénière de haut niveau sur l'évolution des OMD et à coup sûr, c'est un bilan en demi-teinte qui sera dressé. Si des progrès ont été effectivement enregistrés, ils sont très contrastés selon les OMD et les régions du monde et, sur beaucoup d'aspects, les avancées demeurent très faibles.

À cinq ans de l'échéance, les récentes crises économique, financière et alimentaire, auxquelles il convient d'ajouter l'impact continu des changements climatiques, font que la progression vers ces objectifs sera indéniablement encore plus difficile. D'autant qu'en 2010, la réalité reste, malgré l'émergence de nouvelles puissances économiques, celle de la persistance de l'extrême pauvreté, avec une aggravation des disparités de richesses et des inégalités sociales : 10 % de la population mondiale concentrent plus de 80 % de la richesse, alors que la moitié la plus pauvre en représente à peine 1 ou 2 %.

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) estime que la crise ne saurait servir de prétexte pour remettre en cause, reporter ou réviser à la baisse les objectifs de la Déclaration du Millénaire. Elle doit, bien au contraire, être saisie comme une opportunité pour remobiliser la communauté internationale autour de la lutte contre la pauvreté dans toutes ses composantes.

Partant de l'analyse et des recommandations posées dans son avis de 2006 *Les objectifs de développement du Millénaire : quels financements innovants ?*, le CESE souhaite, avec cette nouvelle contribution, repréciser les voies et les moyens qu'il conviendrait de privilégier pour accélérer, dans une perspective de développement durable au service du progrès humain, la réalisation des OMD.

I - UN CONTEXTE INTERNATIONAL PEU PROPICE À L'AVANCÉE VERS LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

A - L'IMPACT DE LA CRISE SUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Le constat est sans ambages : la crise financière, partie des États-Unis durant l'été 2007, n'a épargné aucune région du globe, battant en brèche l'idée que les États pauvres, moins exposés aux turbulences d'une finance internationale déconnectée de toute notion de risque et de régulation, auraient pu échapper à cette lame de fond. Mais le fort recul du commerce international et des prix des produits de base a inexorablement entraîné sa propagation des pays riches aux Pays en développement (PED) sans que ces derniers n'aient été à l'origine d'une quelconque façon, responsables de cette profonde déstabilisation de la planète.

Qu'il s'agisse de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI), des Nations Unies elles-mêmes ou de leurs agences, toutes les analyses et tous les rapports s'accordent sur la gravité de la situation. Parmi les messages les plus préoccupants, **le CESE retient en tout premier lieu, l'annonce, en 2009, de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), d'un monde qui, pour la première fois, compte plus d'un milliard d'individus souffrant de la faim**. La même organisation attribue à la crise de 30 000 à 50 000 décès supplémentaires d'enfants en 2009 pour des raisons liées à la malnutrition. D'ici la fin de 2010, 90 millions de personnes pourraient s'ajouter aux 2 milliards d'êtres humains vivant au dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de deux dollars par jour. L'OIT (Organisation internationale du travail) prévoit, pour sa part, que plus de 200 millions d'individus, pour la plupart dans les économies en développement, pourraient venir grossir les rangs des travailleurs pauvres. Enfin, dans ses prévisions à long terme révisées à la suite de la dégradation du climat économique mondial, la Banque mondiale estime que 826 millions de citoyens des PED - soit 12,8 % de la population - vivront encore, en 2020, avec 1,25 dollar par jour ou moins - un chiffre qui s'élève à 2 milliards si l'on se réfère au seuil des 2 euros par jour.

Ces données et projections ne laissent pas d'inquiéter, en particulier pour les régions les plus vulnérables et les plus en retard. Car si les dernières projections du FMI tablent sur le retour à des taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) des PED - 6,3 % en 2010, 6,5 % en 2011 - elles ne sauraient masquer la très grande hétérogénéité économique et sociale du groupe de pays rassemblés sous le vocable « PED » et c'est bien à l'aune de ces très fortes disparités que les retombées de la crise doivent s'apprécier. Selon la Banque mondiale, l'ensemble des économies en développement ont affiché, en 2008, un

taux de croissance de 5,6 % et de seulement 1,2 % en 2009. Mais, en réalité, ce dernier chiffre est en trompe l'œil : **hors Chine et Inde, le PIB des PED s'établit à - 2,2 % en 2009**. De fait, cette brutale décélération de la croissance traduit la chute de l'ensemble de leurs revenus et confère un caractère éminemment aléatoire aux prévisions tracées pour les deux prochaines années. À la brutale contraction de leurs recettes d'exportation causée par l'effondrement des échanges, s'ajoutent une diminution des Investissements directs étrangers (IDE) de l'ordre de 14,4 % en 2009 ainsi qu'une forte baisse de quelque 8 % des flux d'envois de fonds par les travailleurs migrants qui, on le sait, peuvent représenter jusqu'à 30 % du PIB de certains pays. Pris dans leur globalité, les flux nets privés vers les économies en développement ont chuté de 795 milliards de dollars en 2009, ce qui correspond à un recul de près de 70 % par rapport à leur plus haut niveau de 2007. Compte tenu des besoins en financement extérieur évalués à 1 100 milliards de dollars en 2010, les prévisions de la Banque mondiale laissent entrevoir un déficit de financement de 315 milliards de dollars.

Dans ce contexte, **les marges de manœuvre budgétaires sont et resteront pour longtemps quasi nulles ou nulles pour nombre de pays en développement** : effondrement des ressources fiscales, creusement des déficits, dégradation des termes de la dette constituent un cercle infernal dont beaucoup d'États risquent de ne pouvoir s'extraire pour des années. On peut, en particulier, craindre que les zones les plus défavorisées, à commencer par l'Afrique subsaharienne, ne s'enfoncent irrémédiablement dans une situation de crise économique et sociale profonde après avoir subi de plein fouet les chocs alimentaire et énergétique. Le Parlement européen ne conclut pas différemment en soulignant, dans son rapport sur les répercussions de la crise financière et économique mondiale sur les pays en développement et sur la coopération au développement, que « *les difficultés budgétaires des pays les plus vulnérables risquent de les priver de 11,6 milliards de dollars de dépenses essentielles* ». Ce sont des pans entiers d'investissements, indispensables pour sauvegarder des systèmes d'éducation, de santé ou de protection sociale, déjà au bord de la rupture, qui sont ou seront ainsi reportés ou définitivement annulés.

Comment, dans ces conditions, ne pas s'alarmer des menaces que la crise pourrait faire peser sur l'avenir de l'Aide publique au développement (APD) ? Même si elle ne représente qu'une partie limitée des flux financiers dont les PED bénéficient - **son montant est trois fois inférieur à celui des transferts des migrants par exemple** -, elle est et restera un élément déterminant d'appui à ces pays.

Car si, de prime abord, on peut se féliciter de la volonté affichée par les pays riches, lors des sommets de Hokkaido (juillet 2008), de Pittsburgh (septembre 2009), de Londres (avril 2009) et de L'Aquila (juillet 2009), de tenir malgré leurs propres difficultés, leurs engagements en matière d'APD, **le décalage entre les promesses et les montants alloués demeure toujours aussi prégnant**. Avec 107,4 milliards de dollars, l'APD mondiale n'a, dans l'absolu, jamais été aussi élevée. **Le CESE rappelle cependant que ce sont pas moins**

de 21 milliards de dollars qui, selon les estimations de l'OCDE, manqueront alors qu'à l'issue du G8 de Gleneagles, l'objectif retenu était de porter l'aide de 80 milliards de dollars en 2004 à 130 milliards en 2010.

La détérioration des économies des pays développés explique de façon non négligeable ce différentiel. L'OCDE chiffre cette part à 4 milliards de dollars et les 17 autres milliards à des promesses non honorées.

Face à un environnement aussi incertain, le CESE regrette que l'aide cumulée des 15 plus anciens pays membres de l'Union européenne (UE) ait enregistré, en 2009, un infléchissement de 0,2 %. On ajoutera que leur APD se situe, par ailleurs, toujours en deçà de la cible intermédiaire de 0,56 % du Revenu national brut (RNB) fixée à Gleneagles pour 2010. Certains respectent ou dépassent ce niveau, comme la Suède (1,03 %), le Luxembourg (1 %), le Danemark (0,83 %), les Pays-Bas (0,8 %), la Belgique (0,7 %) ou le Royaume-Uni (0,56 %). D'autres en revanche, dont l'Allemagne (0,40 %), peinent à s'en approcher ou à l'instar du Portugal (0,34 %), de la Grèce (0,21 %) ou de l'Italie (0,20 %) en sont très éloignés. Quant à l'APD française, si elle a augmenté de 16,9 % entre 2008 et 2009, elle ne dépasse pas les 0,46 % du RNB en incluant certaines dépenses - annulation de dettes, bourses d'études accordées aux étudiants étrangers, aide aux réfugiés - qui toutes ne concourent pas directement au développement des pays concernés. On rappellera, néanmoins, que l'Union européenne est le premier donateur mondial avec 56 % de l'effort international.

En tout état de cause, **le CESE note que les Pays les moins avancés (PMA) et singulièrement l'Afrique subsaharienne apparaissent comme les premières victimes des retards pris dans la concrétisation des engagements.** En 2001, le programme d'action de Bruxelles avait appelé les pays donateurs à fournir aux PMA entre 0,15 et 0,20 % de leur Produit national brut (PNB) au titre de l'APD. Il manque entre 21 et 39 milliards de dollars pour atteindre cet objectif. De même, sur les 25 milliards de dollars supplémentaires que le Sommet de Gleneagles prévoyait d'affecter à l'Afrique, seuls 11 seront effectivement versés. Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE lie en grande partie cette contre-performance aux contributions insuffisantes de certains donneurs européens qui là aussi n'ont pas tenu leurs promesses vis-à-vis du continent africain.

Il est évident qu'après les chocs causés par la hausse des denrées agricoles et des matières premières, **cette troisième crise qui s'est transformée en une véritable crise du développement ne prête pas à l'optimisme**. Et ce d'autant moins qu'elle s'inscrit sur fond de planète menacée par la dégradation de l'environnement. Selon les estimations de la Banque mondiale, « *un réchauffement de seulement 2°C pourrait provoquer des réductions permanentes du PIB de 4 à 5 % en Afrique et en Asie du sud* ».

À cet égard, le caractère décevant des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique de Copenhague à propos des modalités d'un financement à long terme du soutien à apporter aux PED, témoigne du chemin à parcourir et des obstacles à surmonter pour établir un climat de confiance entre négociateurs et au-delà, progresser vers l'établissement d'une feuille de route convaincante.

B - DES OBJECTIFS ENCORE ÉLOIGNÉS

Dans son avis de 2006, notre assemblée déplorait la lenteur des améliorations en matière de lutte contre la pauvreté. Mais, avec la crise actuelle et au vu des retards d'ores et déjà accumulés dans la mise en œuvre des OMD, les quelques gains remportés sur la pauvreté sont pour partie largement effacés ou le seront à brève échéance. Telle est, d'ailleurs, la conclusion à laquelle aboutissent les Nations Unies dans leur dernière analyse à ce sujet. Déjà ambitieux au moment de leur adoption, les OMD paraissent désormais encore plus difficiles à atteindre. Ainsi, si entre 1990 et 2005, la population considérée comme extrêmement pauvre est passée de la moitié à un quart de la population mondiale, il est maintenant acquis que ce mouvement ne continuera plus à gagner du terrain. L'objectif 1 de réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour ne sera pas atteint en 2015 et c'est au moins un milliard de personnes qui continueront de vivre dans le plus grand dénuement, **faute de pouvoir se nourrir, se soigner, accéder à l'enseignement**.

Dans ces conditions, la réduction de moitié, entre 1990 et 2005, de la population qui souffre de la faim, assignée par ce même objectif 1, est également devenue une totale fiction. La planète ne devait « plus que compter », à l'horizon 2015, 500 millions d'affamés, alors que c'est encore plus d'un milliard de personnes dénutries que l'on dénombre. Le fossé est abyssal et signe, en ce domaine, l'échec politique des chefs d'État et de gouvernement du monde ainsi que des institutions internationales. Le dernier sommet de la FAO sur la sécurité alimentaire qui s'est tenu, en novembre 2009, à Rome, n'en est que la parfaite illustration. La quasi totalité des chefs d'État membres du G8 - et du G20 - l'ont ignoré alors que quelques mois auparavant, à la réunion de L'Aquila, ces mêmes dirigeants avaient adopté un programme d'aide de 23 milliards de dollars en faveur de la sécurité alimentaire. Quant aux conclusions, elles font fi de l'urgence de la situation présente en se contentant de renvoyer les solutions à une révision des politiques économiques et sociales, aux modes de production agricole, à la recherche scientifique et aux nouvelles technologies agronomiques. Et dans le même temps, paradoxe d'une communauté internationale en quête de repères, réunis à Dakar, en janvier 2010, les participants au « Sommet des régions du monde » en appelaient à « *une gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire qui intègre tous les niveaux d'acteurs, dont les régions, en vue d'élaborer une stratégie de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté plus cohérente et plus efficace* ».

En effet, la situation est des plus alarmantes. La baisse des taux de malnutrition a bel et bien marqué un véritable coup d'arrêt depuis l'envolée du prix des denrées alimentaires de l'année 2008, et cette tendance ne s'est pas inversée après la crise financière. Tandis qu'ils s'inscrivent à la baisse sur les marchés internationaux, les prix des produits alimentaires ne semblent pas devoir suivre la même évolution sur les marchés locaux des régions pauvres. **Le CESE rappelle que pour 3 milliards d'êtres humains, ce sont entre 60 et 90 % de leurs maigres revenus qui sont consacrés à l'alimentation**.

La FAO ne recense pas moins de 31 pays éprouvant les plus grandes difficultés à répondre aux besoins de leurs populations. En Afrique subsaharienne, en Océanie, en Asie de l'Est - exception faite de la Chine - la sous-alimentation affecte une part de la population plus importante aujourd'hui qu'il y a deux ans. À elle seule, l'Inde compterait 30 millions de victimes de la faim. Or, à horizon 2050, la pression démographique, qui sera exercée par plus de 3 milliards d'individus supplémentaires - majoritairement dans les pays en développement - conjuguée au changement climatique, accentuera la fragilité des écosystèmes et l'étendue des pénuries dont les populations du Sud paieront le plus lourd tribu : raréfaction des récoltes et des ressources hydrauliques, rétrécissement de la surface des terres disponibles et baisse de la productivité agricole qui, par des effets cumulatifs irréversibles, accélèreront les flux de migrants fuyant la misère, la famine, les pandémies, l'instabilité d'États toujours plus vulnérables et désormais les calamités naturelles. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), une hausse de 3 à 5° C des températures moyennes annuelles sur l'ensemble de la planète pourrait contraindre les PED à accroître de 10 à 40 % leurs importations de céréales, avec des prix agricoles de 10 à 40 % supérieurs à ceux d'aujourd'hui.

Dans ce contexte de pénurie et de famine, **l'enjeu de l'accès à l'eau**, inscrit à l'objectif 7 « Assurer un développement durable », représente un défi majeur car il se situe à la confluence de plusieurs enjeux : agricole - 70 à 80 % de l'eau puisée dans le monde est destinée à cette fin - environnemental avec la raréfaction des ressources hydrauliques et sanitaire. Sur ce dernier point, force est de constater qu'il reste beaucoup à faire pour atteindre l'objectif de « *réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population qui n'a pas accès de façon durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base* ».

Si les progrès ne peuvent être niés en ce qui concerne les approvisionnements, le CESE observe qu'ils restent inégaux et principalement au bénéfice des pays émergents dont la Chine et l'Inde. Aujourd'hui encore, quelque 44 % de la population mondiale vivent dans des régions souffrant de graves pénuries.

Les améliorations apparaissent encore plus fragiles pour ce qui est de l'accès aux infrastructures d'assainissement. Chaque année, ce sont 8 millions d'êtres humains qui meurent des suites d'une maladie hydrique (choléra, typhoïde, hépatite...) et 2,5 milliards d'individus qui ne disposent pas de latrines. La pollution des nappes phréatiques et des eaux de surface engendre de graves problèmes en particulier de santé publique dans les centres urbains et leur périphérie. Tous les pays d'Afrique et près des deux tiers des pays des autres régions sont en retard. Le sud du Sahara regroupe 37 % des 884 millions d'individus vivant éloignés des sources d'eau protégées.

Précisément, s'agissant de la **santé publique**, plusieurs OMD lui sont consacrés et l'horizon là aussi est loin de s'éclaircir, quand bien même, dans son rapport annuel précité, l'ONU fait part de certaines avancées remarquables, à mettre en particulier sur le compte des progrès de la couverture vaccinale contre la rougeole, d'un accès accru aux antirétroviraux qui explique la relative stabilisation du nombre des décès annuels dus au Sida, ou d'une utilisation plus systématique des méthodes de prévention et de contrôle du paludisme. Mais, il faut se rendre à l'évidence : **les progrès n'ont pas été assez rapides et les inégalités sont toujours aussi fortes au détriment d'abord de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie du Sud.**

Les retards concernent notamment les OMD 4 « Réduire la mortalité infantile », 5 « Améliorer la santé maternelle » et 6 « Combattre le VIH/Sida ». Quelques données suffisent à en mesurer l'ampleur : chaque année, 3 millions d'enfants meurent en Afrique subsaharienne avant d'avoir atteint leur premier anniversaire et un enfant sur sept meurt avant d'avoir atteint l'âge de 5 ans ; 250 millions de cas de paludisme sont déclarés, à l'origine d'environ un million de décès, principalement chez les enfants ; 500 000 femmes, la plupart dans les pays à faible revenu, meurent de complications en cours de grossesse. Il y a eu, en 2007, 9,3 millions de nouveaux cas de tuberculose malgré une baisse de la prévalence de cette maladie et des taux de mortalité. Enfin, en dépit d'une baisse des nouvelles infections, le nombre de personnes vivant avec le VIH continuent de croître, en particulier en Afrique australe qui comptabilise plus du tiers des nouvelles infections et 38 % des décès dus au Sida. Sur ces questions, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a, pour sa part, souligné à plusieurs reprises la nécessité d'agir sur les déterminants sociaux de la santé et, en juin 2009, ses 193 États membres se sont d'ailleurs engagés à tenir compte, dans leurs politiques, des conclusions du rapport de la Commission des déterminants sociaux de la santé qui appelle à davantage d'équité en matière de santé.

Sur le plan de **l'éducation, la cible de l'objectif 2 vise un accès de tous les enfants à l'éducation primaire**. L'Organisation des Nations Unies (ONU) met en avant « *des résultats impressionnants* ». Elle évoque pour l'ensemble du monde en développement un taux de scolarisation primaire atteignant 88 % en 2007 contre 83 % en 2000 avec des progrès marqués dans les régions les plus à la traîne. On relèvera néanmoins qu'il y a toujours, de par le monde, 875 millions

d'adultes analphabètes, 72 millions d'enfants - soit un enfant sur cinq - non scolarisés dont 38 millions en Afrique subsaharienne. D'après le rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous présenté par l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) début 2010, 56 millions d'enfants seraient encore non scolarisés en 2015 si les tendances actuelles persistaient. De plus, il faudrait recruter, selon les sources, 10 à 25 millions d'enseignants supplémentaires dans le monde pour atteindre la cible et s'attaquer aux obstacles matériels (vétusté des bâtiments, absence de fournitures scolaires) et financiers qui empêchent d'ouvrir des écoles, de rémunérer correctement les enseignants pour, au-delà des données statistiques, assurer une éducation de qualité qui garantisse une réelle acquisition de connaissances.

L'éducation, et le CESE ne se résignera jamais à ne pas le rappeler, **est fondamentale pour agir également en faveur de la promotion des femmes, de leur autonomisation et plus largement de l'égalité des genres**, elles-mêmes élevées au rang d'OMD. À cet égard, on ne peut toutefois que déplorer l'insuffisance des résultats et la crise sera un élément accélérateur et aggravant d'une précarisation que toutes les données confirment. La parité dans l'enseignement primaire a avancé - 95 filles inscrites pour 100 garçons en 2007 - mais dans le second degré, l'écart demeure important, en particulier en Afrique subsaharienne où le ratio garçons/filles a régressé. Trois cinquièmes des enfants privés du droit d'aller à l'école sont des filles. Par ailleurs, les opportunités pour les femmes d'occuper un emploi rémunéré s'avèrent toujours intrinsèquement faibles en Asie du Sud, en Afrique du Nord, voire infimes comme en Afrique subsaharienne. En outre, lorsqu'elles obtiennent un travail, dans près de deux tiers des cas, il s'agit d'un travail précaire très loin de la notion de travail décent mais il y a désormais fort à craindre que beaucoup perdent leur activité suite à la faillite de nombre d'entreprises fortement exportatrices et au resserrement du microcrédit.

Sur ce dernier point, en tout état de cause, **la crise a très largement enrayé les efforts difficilement entamés contre le sous-emploi, le travail informel, l'exclusion sociale**. Pour des millions d'individus, toute possibilité de s'affranchir de la pauvreté en accédant à un travail décent et productif a disparu. Alors que 45 millions de nouveaux actifs - pour la plupart des jeunes gens - rejoignent le marché du travail tous les ans, quelque 300 millions d'emplois seraient nécessaires, d'ici 2015, rien que pour tenir compte de l'évolution démographique. Or, même les plus optimistes des pronostics restent éloignés de ces chiffres. Bien au contraire, s'appuyant sur une analyse des crises financières antérieures, l'OIT craint que le déficit d'emplois dure bien au-delà de la reprise économique et puisse se traduire, dans le pire des scénarii, par le basculement dans l'extrême pauvreté de plus de 200 millions de personnes, sans filet social et au mépris des droits fondamentaux du travail.

II - FAIRE DES OMD UNE PRIORITÉ DE L'AGENDA INTERNATIONAL

A - DONNER UN NOUVEAU SOUFFLE AUX OMD

La Conférence du Millénaire a consacré, comme l'écrivait le CESE dans son avis précité de 2006, « *la prise de conscience de la nécessité pour l'humanité d'atteindre un certain nombre de standards sociaux minimaux, et ce, indépendamment de la situation et des capacités macro-économiques de chacun des pays concernés* ».

Reste que 5 ans avant l'échéance de 2015, **la question du bien-fondé de la démarche engagée en 2000, au vu du bilan mitigé** ci-dessus dressé, peut légitimement être posée. D'autant que le vent d'optimisme qui prévalait, lors de l'adoption de la Déclaration du Millénaire, s'est estompé au fil de la succession des crises qui ont affecté les PED. Le CESE fait largement siennes les réserves formulées sur les OMD quant à leur adéquation ou à leur opérationnalité au regard de la lutte contre la pauvreté. Toutes les critiques émises mettent effectivement en lumière un certain nombre d'insuffisances ou de limites. Les unes portent sur la nature de ces objectifs jugés trop ambitieux, sans aucune prise en considération de la réelle capacité macroéconomique des PED à les intégrer dans leurs politiques. Les autres se réfèrent à leur conception qui s'illustre par une certaine confusion entre objectifs et moyens, une identification discutable ou insuffisante des cibles visées, une vision par trop comptable et finalement réductrice de la mesure de la richesse et, point majeur, des ambigüités quant à la finalité des OMD : **générer à terme de la croissance ou constituer une nouvelle approche de la redistribution internationale en formant une sorte de filet de sécurité sociale planétaire ?** D'aucuns estiment, comme l'a exposé devant la section des relations extérieures, M. Jean-Michel Severino, directeur de l'Agence française du développement, que « *les OMD ont finalement vieilli assez rapidement* » alors qu' « *en l'espace d'une quinzaine d'années, nous avons vu tous les sujets liés à la préservation de l'environnement occuper une place croissante, en particulier les thématiques du réchauffement climatique, que le cadre des OMD n'évoque même pas* ». Enfin, il y a toutes les thématiques liées à la paix et à la sécurité, aux migrations, à la stabilité financière et à la sécurité alimentaire qui ne sont actuellement pas prises en compte dans les OMD.

Ces manques ne sauraient cependant reléguer au second plan ou dévaluer les vertus d'un exercice de concertation et de recherche de convergence mené par une communauté internationale d'États aux intérêts géostratégiques et économiques toujours conflictuels mais qui ont su s'entendre pour élever le développement au rang de priorité mondiale. Les OMD présentent également l'avantage d'être devenus, dans une certaine mesure, un levier d'action pour les États et les institutions financières et nombreux sont les PED eux-mêmes qui les ont intégrés comme des indicateurs-clefs dans leurs plans de développement économique et social. En outre, **la tentative** pour la première fois, il faut le souligner, **de mettre d'abord en avant**, quelles que

soient les difficultés de l'évaluation des évolutions enregistrées, **la notion d'objectif, marque un incontestable changement de paradigme**. Ils sont avant tout « *des objectifs communs de la planète* » pour reprendre l'expression utilisée par M. Jean-Michel Severino, précédemment cité et le CESE dans son avis du 15 novembre 2006, ne disait pas autre chose : « *Les OMD ont acquis la force contraignante d'un impératif planétaire et ne peuvent plus être considérés comme un choix politique parmi d'autres.* »

C'est donc avec vigueur et conviction que notre assemblée réitère son attachement aux OMD. Dans cette perspective, elle forme le vœu que le sommet de septembre de l'ONU sur les OMD se traduise, pour l'après 2015, par leur claire réaffirmation comme fil conducteur de l'action internationale à mener en faveur du développement. **Elle prône** par ailleurs **l'ouverture,** dans la foulée de cette rencontre au sommet, **d'une réflexion approfondie sur les voies à emprunter pour engager sans tarder l'indispensable rénovation de ces OMD**.

Pour être fructueuse**, cette concertation devra satisfaire à deux préalables**. D'une part, **il faut qu'elle soit très ouverte** et qu'aux côtés des pays développés - dont l'Union européenne - et en développement, les acteurs de la société civile, les Organisations non gouvernementales (ONG) et les grandes institutions internationales soient associés. D'autre part, **il conviendra de clarifier la question de la finalité des OMD**. Sur ce point, **il est important de revenir à la conception qui avait initialement présidé à leur définition**. Ils n'ont pas vocation à s'insérer dans une vision réductrice centrée sur l'allocation des moyens dédiés à l'aide au développement, laquelle n'a eu que trop tendance à prévaloir au cours des ans. D'autant qu'une telle approche concourt à entretenir le sentiment de l'échec en faisant fi des succès encourageants que certains pays peuvent enregistrer. Au contraire et parce que les processus de développement sont éminemment complexes et qu'il est essentiel de prendre en considération la situation économique et sociale spécifique à chaque pays, les OMD doivent s'inscrire dans une approche plus constructive en prise avec les réalités du terrain et se présenter comme des repères flexibles, adaptables, vers lesquels cheminer.

Sans préjuger des orientations qui se dessineront à l'issue du sommet susmentionné, le CESE exprime également le sentiment que, pour remobiliser la communauté internationale, **il est primordial de conférer plus de lisibilité au dispositif d'ensemble**. À cette fin, c'est donc à un exercice d'ajustement des actuels contours des OMD, autour de quelques axes forts, qu'il y a lieu en premier de s'atteler. **L'actualisation des OMD paraît s'imposer** d'emblée **par la réintroduction, au cœur même des OMD, d'un certain nombre de sujets particulièrement prégnants sur la scène internationale** et qui conditionnent pour une large part les possibilités pour les pays pauvres de s'extraire de la misère : **la dimension climatique** mais également **les sujets liés à la paix, à la sécurité, à la souveraineté alimentaire, à la stabilité financière**. Dans le même sillage, **il est tout aussi essentiel que s'instaure une réelle articulation** entre OMD et Biens publics mondiaux (BPM) car à terme, pour la survie de planète,

ce sont bien nos schémas de production et de répartition des richesses qui sont à réinventer.

Cette mise à jour rencontrera toutefois très vite ses limites si, par ailleurs, elle ne se fonde pas sur **une vision décloisonnée et donc plus transversale des OMD.** Sauf à perdre leur sens, **ils ne sont pas séparables les uns des autres mais bien complémentaires**. Dans son avis de 2006, le CESE observait que « *les retards pris dans la réalisation des OMD interagissent les uns sur les autres* » et évoquait le danger d'un « *cercle vicieux du sous-développement* ». Deux exemples pour étayer le propos. La lutte contre la pauvreté constitutive de l'objectif 1 ne peut être déconnectée des inégalités de genre inscrites à l'objectif 3 mais aussi d'un accès plus généralisé à la scolarité relevant de l'objectif 2. De même, M. Jean-François Trogrlic, directeur du Bureau de l'OIT en France, entendu par la section des relations extérieures, faisait remarquer que l'objectif horizontal de plein emploi et de travail décent poursuivi par l'OIT pâtit en pratique d'une division des OMD ne correspondant pas à la multiplicité de ses facettes et de ses implications. **L'institution d'une plus grande synergie entre OMD est, en outre, indissociable d'une meilleure prise en compte des droits élémentaires attachés à la personne**. La lutte contre la pauvreté ne se résume pas à une question humanitaire mais implique le respect de la dignité de chacun. En ce sens, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966 accompagné de son protocole facultatif additionnel du 10 décembre 2008, mais aussi la Convention internationale relative aux droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille du 18 décembre 1990, participent de cette approche en privilégiant, avant l'assistance, l'exercice des droits et devoirs de chaque individu pour combattre les inégalités.

De plus, il s'agit bien de se positionner dans une perspective de développement durable. De par sa triple dimension, économique, sociale et environnementale, le concept de développement durable ne saurait en effet être appréhendé, comme c'est le cas actuellement, au travers du seul prisme d'un objectif identifié de façon insuffisamment convaincante sous le titre « Environnement durable ». Bien au contraire, **la notion de développement durable a vocation à soutendre et à imprégner chacun des OMD**.

Quant aux indicateurs qui viennent en déclinaison des différents OMD, notre assemblée accueillerait très positivement, avec toujours ce même souci de lisibilité et d'efficacité, l'établissement d'une grille de lecture resserrée autour d'indicateurs simples plus synthétiques permettant, selon les propos de M. Jean Michel Severino, de mobiliser toute la communauté sur des cibles telles que l'espérance de vie à la naissance, la réduction des taux de morbidité ou l'accès de tous aux services essentiels « *en se détachant de sujets trop spécifiques qui au fond sont des embarras plus que des atouts* ». Ainsi que l'énonçait le professeur Marc Gentilini dans l'avis *La coopération sanitaire française dans les pays en développement* adopté par notre assemblée le 17 mai 2006, la lutte contre la faim, l'éducation, la santé forment le triptyque d'une

coopération efficace et généreuse. **Pour le CESE, c'est très significativement par rapport à ces trois priorités que ces indicateurs doivent être recalés**.

B - MAINTENIR L'EFFORT GLOBAL EN MATIÈRE D'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT ET MOBILISER DES RESSOURCES ADDITIONNELLES

1. Fortifier l'APD

Poursuivre l'engagement budgétaire en faveur notamment de l'APD est un investissement indispensable qui seul peut permettre de tracer les voies vers une croissance plus équitable et plus durable, garante de la stabilité de la planète. **Tel est le message clair que souhaite redélivrer le CESE et sur lequel il entend s'appuyer afin que l'objectif d'un taux de 0,7 % du RNB au bénéfice de l'APD** soit reconnu comme un impératif absolu. Néanmoins, dans un contexte de contraintes budgétaires très prégnantes, de chômage élevé, de baisse de pouvoir d'achat, le **CESE estime que le défi d'une aide massive en faveur des PED ne pourra être relevé s'il ne s'accompagne, en vue de gagner la bataille de l'opinion publique, de campagnes d'information et d'explication convaincantes menées par les États eux-mêmes et l'Union européenne**. Les sociétés civiles doivent être pleinement associées et les Conseils économiques et sociaux (CES) de par le monde, tout comme l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS) ont évidemment, à cet égard, un rôle majeur à jouer. **La lutte contre la pauvreté est l'affaire de tous**.

Cependant, avec la forte contraction de la croissance économique intervenue dans les pays riches, le maintien de l'effort global en ce qui concerne l'APD requerra, qu'aux côtés de l'Union européenne, premier contributeur mondial, les autres pays industrialisés mais aussi les pays émergents les plus avancés et certains pays riches de leurs ressources naturelles tels que les pays du Golfe, consentent à relever significativement leur « quote-part ». Ce n'est qu'à ce prix qu'il sera possible de se rapprocher de la cible des 0,7 %. Dans cette perspective, la Commission européenne vient d'émettre, à l'attention de la communauté internationale et singulièrement des PED, un signal fort, qu'il faut saluer, en présentant, le 21 avril 2010, un « Plan d'action en douze points pour atteindre les OMD ». Avec ce document, intéressant à plus d'un titre, on retiendra que l'Union européenne entend ainsi être, au sein des instances qui comptent - l'ONU, le G8, le G20 -, porteuse d'une politique de développement ambitieuse et cohérente.

En tout état de cause, l'heure ne peut plus être aux grandes déclarations incantatoires mais au pragmatisme et à l'action. Or, **force est de constater que l'APD, quand bien même son volume croîtrait, sera loin d'être suffisante pour réunir les moyens nécessaires à un recul décisif de la misère.** D'autant que les statistiques relatives à l'APD - et le CESE le déplorait vivement dans son précédent avis sur les OMD - intègrent des agrégats très divers : annulations de dettes, aide d'urgence, etc.

S'agissant plus précisément des annulations de dettes, le CESE souhaite appeler l'attention sur l'initiative en faveur des Pays pauvres très endettés (PPTE) complétée par l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Le montant consenti, en 2009, aux 35 pays sur les 40 éligibles à ces mécanismes, a équivalu à quelque 40 % de leur PIB. À l'issue de la procédure, on peut estimer que le service de leur dette aura diminué de 80 %. Et parmi ces 35 pays, les 26 pays parvenus au terme de l'initiative PPTE en 2009 ont, à ce titre, bénéficié d'une réduction du total du stock de leur dette d'environ 40 %. Selon le FMI et la Banque mondiale, les pays ainsi libérés du poids du service de la dette ont sensiblement augmenté leurs dépenses sociales, passées de 6,3 % de leur PIB en 2001 à 8,2 % en 2008.

Reste que ces données sont pour partie en trompe l'œil : le nombre de pays bénéficiaires est faible comme finalement le volume des allègements réalisés et les procédures sont de surcroît très lentes. Néanmoins, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur l'avenir à court terme de l'APD, **il est important de ne pas relâcher l'effort** en ce domaine. Mais, au-delà, c'est plus globalement la situation des pays dits non PPTE, menacés à brève échéance, d'une hausse du coût des emprunts et de ne plus être en capacité de faire face à leurs échéances qui requiert en urgence un réexamen. **Dans le cadre d'un partenariat mondial renforcé, le CESE presse la communauté des États d'inscrire à l'ordre du jour des prochaines grandes rencontres internationales - réunions de haut niveau de l'ONU, G8/G20 - la mise à l'étude de processus de restructuration de ces dettes ou d'un moratoire temporaire sur le service de cette dette**.

2. Diversifier les ressources additionnelles

En 2006, le CESE se prononçait pour la mise en place de ressources additionnelles permettant, au-delà de l'APD, mais de façon complémentaire ou subsidiaire, d'approcher plus vite et parfois plus directement certains des OMD. Il ajoutait qu'elles devraient s'appuyer sur des financements innovants et suffisants quant à leur niveau pour répondre à un certain nombre de besoins vitaux : aides d'urgence sur le plan nutritionnel, achats de médicaments, vaccinations, éducation de base, fourniture d'eau. Malgré des résultats qui demeurent là aussi encore trop modestes, **notre assemblée réitère sa conviction que c'est dans l'identification de nouveaux modes de financements qu'il convient de persévérer**.

Parmi les aides complémentaires d'ores et déjà existantes et qui sont d'un apport essentiel à l'organisation économique et sociale des pays pauvres, le CESE convenait du rôle majeur tenu par les ONG internationales et les fondations privées qui ont su démontrer leur efficacité, en particulier dans l'aide d'urgence, la santé, l'éducation. De 11 milliards de dollars en 2004, leurs engagements auraient atteint près de 19 milliards de dollars en 2007. Il en va pareillement pour les fonds de migrants dont l'impact pourrait encore se trouver renforcé si les envois n'étaient pas assujettis à des commissions « confiscatoires ». **Notre assemblée sera vigilante sur la concrétisation de**

l'engagement pris par les pays du G8 à l'issue du Sommet de L'Aquila, d'une diminution de 50 % en cinq ans des coûts des transactions officielles.

Mais, **l'enjeu du combat contre la pauvreté, qui se double désormais de la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique, exige que de nouvelles marges de manœuvre soient dégagées** et le CESE est d'avis qu'il ne faut pas, en la matière, s'interdire de faire bouger les lignes. Rappelons que la Banque mondiale dans son « Rapport sur le développement dans le monde 2010 » estime que les PED supporteront 75 à 80 % du coût des dommages consécutifs à ce réchauffement. Au-delà des sommes que les pays développés se sont engagés à débloquer pour soutenir les PED - 30 milliards de dollars au cours des trois prochaines années, 100 milliards de dollars d'ici 2020 -, ce sont, à plus long terme, des sources de financement pérennes qu'il convient d'imaginer. On mesure la portée du défi.

En 2006, le CESE s'était félicité de la taxe sur les billets d'avion instaurée en juillet de la même année par la France. Cette initiative a rapporté, en 2009, 300 millions de dollars à la Facilité internationale d'achats de médicaments *Unitaid*, qui bénéficie également des fonds tirés de la contribution volontaire de solidarité versés par les voyageurs aériens qui le souhaitent. Il faut toutefois constater, pour le regretter, que sur les cinq pays fondateurs, seuls la France et le Chili appliquent cette taxe et qu'uniquement six autres pays ont adhéré à cet instrument. **Notre assemblée réitère donc son souhait de voir un plus grand nombre d'États rejoindre ce projet** afin de lui donner plus d'envergure. **Elle formule le même vœu en ce qui concerne l'*International Finance Facility* (IFF)**, initiative franco-britannique qui permet l'achat de médicaments à destination des populations les plus démunies sur la base d'un mécanisme gagé sur des emprunts garantis par les pays parties prenantes.

D'autres orientations avaient été esquissées : création d'une loterie mondiale dont les bénéfices iraient à l'aide internationale, taxe sur les retransmissions sportives télévisées, sur les ventes d'armes, sur les transactions financières ou de change. À ce jour, et dans le contexte de crise, elles n'ont rien perdu de leur actualité. Les diverses propositions remises à l'ordre du jour et visant à la taxation à un taux très faible des transactions financières, dont le produit serait destiné à l'aide au développement, en sont la parfaite illustration. **Sans sous-estimer la difficulté de la mise au point d'un tel instrument et les réticences de nombreux gouvernements, le CESE soutient ces initiatives et au premier chef, à l'unisson avec le Comité économique et social européen, la proposition présentée en ce sens par les gouvernements français et allemand lors du Sommet de Pittsburgh**.

C - RENFORCER LA COHÉRENCE ET L'EFFICACITÉ DE L'AIDE

1. Introduire plus de cohérence dans l'action des donateurs

Le Conseil économique, social et environnemental prenait acte, dans son avis sur les OMD de 2006, de l'adoption, le 2 mars 2005, de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Tout en soulignant la difficulté d'articuler la coopération multilatérale et la coopération bilatérale, il considérait que ce texte marquait une étape importante dans la prise de conscience par la communauté internationale de la nécessité d'une utilisation plus optimale des fonds destinés au développement des pays pauvres. Quatre ans ont passé et la présente crise économique et sociale n'exige que plus de rigueur dans la gouvernance, la gestion et le contrôle de l'aide. Et, pourtant, force est de constater que le chemin à parcourir reste long pour s'inscrire dans le sillage des principes énoncés : appropriation, alignement, harmonisation, gestion axée sur les résultats, responsabilité mutuelle.

En se déclinant en pas moins de 56 engagements de partenariat entre pays donateurs et récipiendaires, l'économie générale de cette Déclaration était extrêmement ambitieuse. Elle a néanmoins eu l'avantage de dessiner et de promouvoir un cadre partenarial qui lie, dans une démarche de réciprocité, donateurs et bénéficiaires. **Ce modèle de responsabilité mutuelle, réaffirmé dans le Programme d'action du Forum d'Accra de 2008, doit, selon notre assemblée, demeurer le fil conducteur de l'action de tous les acteurs concernés, à la condition expresse toutefois, d'avoir maintenant comme seul but la recherche de l'opérationnalité**.

Si les enquêtes de suivi conduites par l'OCDE ont montré que des résultats encourageants avaient été obtenus, elles ont aussi jeté un éclairage sans concession sur l'ampleur des obstacles à surmonter. Qu'on en juge : en 2008, le CAD dénombrait plus de 340 000 projets de développement dans le monde menés par 280 donateurs bilatéraux, 242 programmes multilatéraux portés par 24 banques de développement et 40 institutions de l'ONU... Selon le Comité économique et social européen, le gouvernement d'un PED reçoit, par an, en moyenne 200 missions effectuées par des donateurs officiels auxquelles il doit répondre et plusieurs centaines de missions organisées par des donateurs privés.

Face à cet entrelacs d'intervenants et à la complexité institutionnelle, financière et administrative sous-jacente des programmes qui aboutissent à une fragmentation préjudiciable de l'aide et à un manque dommageable de prévisibilité dans sa distribution, **ce sont bien sûr les PED qui en sont les premières victimes**.

Rappelons qu'en 2006, notre assemblée relevait l'insuffisante concertation entre les opérateurs publics et privés ainsi que les doublons, les chevauchements, voire les contradictions entre actions et formulait à ce propos un certain nombre de préconisations : resserrement du dispositif des missions sur le terrain ; exploitation au mieux des avantages comparatifs des bailleurs respectifs et

systématisation de la notion de donneur chef de file ; développement, au côté de l'aide bilatérale, de l'approche multilatérale qui, bien conduite, peut dégager des économies d'échelle. Une étude de l'OCDE, sur l'année 2008, avait d'ailleurs démontré qu'en moyenne, seuls 45 % de l'aide avaient été reçus dans les délais prévus.

Alors que les modalités d'une amélioration de la coordination de l'efficacité de l'aide sont connues et largement acceptées - sur le principe à tout le moins - par toutes les parties concernées, on ne peut désormais plus faire l'économie d'une exigence de résultats. Le CESE appelle donc de nouveau à une mise en œuvre plus volontariste et plus rigoureuse de la Déclaration de Paris et du Programme d'action du Forum d'Accra articulée autour des axes suivants : une meilleure complémentarité entre les interventions de toutes les parties prenantes, une simplification des procédures, une rationalisation et une harmonisation des pratiques, une évaluation des avancées enregistrées, et point très important, la transparence et la reddition des comptes auprès des opinions publiques.

Toujours dans son avis de 2006, le CESE avait souhaité **que sur ces questions, l'UE qui conjugue dans ses modes d'action à la fois bilatéralisme et multilatéralisme ait, sur la scène internationale, un rôle d'impulsion.** Il l'appelait à s'engager plus volontairement en faveur des « 3 C » : une coordination plus efficace, une meilleure complémentarité et une plus grande cohérence de son action avec celle de ses membres. Il avait en particulier jugé encourageante, dans la foulée du « Consensus européen pour le développement » en date du 24 février 2006, l'adoption par l'UE d'une stratégie globale pour assurer la mise en œuvre, à son niveau, du Programme d'action d'Accra. Depuis, notre assemblée retient comme des pas également positifs : l'adoption, le 15 mai 2007, d'un **« code de conduite sur la complémentarité et la division du travail dans la politique de développement »** qui définit, en 11 points, les principes d'une répartition optimale des tâches entre les différents acteurs de l'aide ainsi que la publication, le 21 avril 2010**,** du **plan d'action en douze points déjà mentionné.**

Il conviendra néanmoins d'être particulièrement attentif aux dispositions pratiques et concrètes qui seront déployées pour donner corps à la vision stratégique d'ensemble que défend en ce domaine l'Union européenne. Car, la politique de coopération de l'UE, ne serait-ce que parce qu'elle demeure ventilée entre des services et des opérateurs multiples et soumise à des réglementations et des procédures budgétaires lourdes, pâtit toujours de handicaps. Ainsi, en 2007, la Commission relevait que les donateurs de l'UE finançaient environ 60 000 projets pour une contribution moyenne de quelque 400 000 à 800 000 euros par action et que, dans 108 pays, l'aide programmable était octroyée par plus de 10 donateurs européens. D'après ses études, **ce ne sont pas moins de 3 à 6 milliards d'euros qui pourraient être préservés chaque année si les principes d'Accra étaient mieux appliqués**. Pour être juste, soulignons cependant que les services de la Commission européenne ont aussi fait montre de

volonté pour introduire des correctifs. Ainsi, doit-on mettre en particulier à son actif les effets positifs d'une décentralisation des opérations au profit des délégations de l'UE dans les PED. Engagée depuis 2000, cette réforme a sans conteste contribué à améliorer la mise en œuvre de l'aide européenne.

En tout état de cause, **notre assemblée ne peut clore ce point sans réexprimer son attachement à ce que l'aide soit en priorité ciblée sur les pays les plus pauvres et répartie équitablement selon deux axes : d'une part, en regard des OMD, un appui aux secteurs clés pour le développement des pays concernés - la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, l'égalité des sexes - ; d'autre part, sur un soutien actif à la consolidation des bases des économies locales et au développement de leurs exportations. Plus particulièrement sur ce dernier aspect, elle met en avant l'importance pour les pays en développement d'une insertion plus marquée dans les courants d'échanges commerciaux pour dégager les indispensables marges de manœuvre financières nécessaires à la réalisation des OMD et au-delà à leur croissance**. Elle se déclare cependant préoccupée par le présent enlisement des pourparlers dans le cadre du cycle de Doha **et rappelle l'urgence d'une réactivation**, au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), sous une impulsion forte de l'Union européenne, **des négociations commerciales internationales**, qui devront impérativement tenir compte de la finalité des OMD, notamment en matière de sécurité alimentaire.

2. Aller vers une appropriation de l'aide par les pays bénéficiaires

S'il revient, certes, aux pays donateurs de relever le défi d'une gestion optimisée de l'aide qui soit profitable à une avancée vers les OMD, **notre assemblée n'en considère pas moins que le recul de la pauvreté dépend avant tout des politiques de développement qu'il revient aux pays récipiendaires de définir et de mettre en œuvre.**

Le CESE considérait, en 2006, que la Déclaration de Paris allait dans cette direction en posant un certain nombre d'objectifs méthodologiques en termes de responsabilisation et d'appropriation. Il mettait toutefois en exergue la nécessité de s'inscrire dans une démarche empreinte de bon sens, sans *a priori*, intégrant les réalités des politiques nationales, les dynamiques locales mais également les handicaps économiques, sociaux, culturels auxquels les pays pauvres sont confrontés. Dans cette perspective, il plaidait pour une relation contractuelle refondée *via* l'élaboration de contrats de partenariat dont les documents de stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté établis entre l'UE et chacun des partenaires - pays ou régions - en constituaient une bonne expression.

En 2010, notre assemblée ne peut que situer dans le même sillage et reformuler avec force sa conviction de l'importance de l'établissement, entre pays donateurs et pays receveurs, **d'une relation solide reposant sur les principes de réciprocité et de transparence dans les engagements**. À cet égard, elle note avec satisfaction que le plan de l'UE à l'appui des OMD accorde

une large place aux notions de responsabilisation réciproque, de transparence, de partage et d'échanges d'informations. En particulier, le CESE souscrit pleinement au concept posé d'une nécessaire appropriation des OMD par les pays partenaires comme « *un élément des engagements plus larges pris par les pays partenaires en matière de gouvernance et comme partie intégrante du dialogue de l'UE avec ceux-ci* ».

En tout état de cause, **les OMD doivent obligatoirement et systématiquement être inscrits dans les stratégies de développement des pays en cause**. Et pour leur suivi, notre assemblée ne verrait que des avantages à ce que les partenariats UE/Afrique mais également euro-méditerranéen constituent, dans une optique de régionalisation, un cadre de référence élargi à leur évaluation, voire à leur ajustement.

Mais, au-delà des notions de responsabilisation et d'appropriation, c'est bien l'institution d'un environnement propice à la mise en œuvre des OMD et au décollage économique des pays bénéficiaires qu'il faut viser. **L'amélioration de la gouvernance, de l'état de droit, de l'efficacité des institutions et des administrations est au cœur de la relation contractuelle entre pays donateurs et pays receveurs.** À l'aide importante apportée par les pays du Nord pour qu'ils se dotent de capacités administratives à la hauteur des enjeux posés par les OMD, **les pays en développement doivent répondre par des engagements tout aussi convaincants et fermes et procéder à des améliorations décisives dans leurs modes de gouvernance et de gestion des affaires publiques**.

Dans ce contexte et compte tenu de son ampleur, **la lutte contre la corruption doit être menée sans relâche**. Selon la Banque mondiale, entre 20 et 40 milliards de dollars sont détournés chaque année dans les pays en développement, soit l'équivalent d'environ 20 à 40 % de l'aide publique au développement. L'organisation Transparency International estime quant à elle que la corruption est particulièrement massive dans cinq des dix premiers pays bénéficiaires de l'aide : Irak, Congo, Indonésie, Pakistan, Vietnam. Or, quelles que soient les formes qu'elle prend, **la corruption prive l'aide de son efficacité et porte gravement atteinte à sa crédibilité dans l'opinion publique**.

Bien que le plan d'action en douze points ne comporte pas - pas plus au demeurant que la communication de la Commission « Aider les pays en développement à surmonter la crise » - d'éléments précis sur le combat contre la corruption, le CESE partage l'approche exposée par le Comité économique et social européen dans son avis des 16 et 17 décembre 2009. Il est, en effet, essentiel que **la traçabilité des aides et des systèmes renforcés de conditionnalités deviennent désormais des éléments structurants de tous les engagements contractés par l'UE**. Dans le même esprit, **notre assemblée incite les différents acteurs à s'appuyer davantage sur les expériences, les bonnes pratiques et les évaluations qui peuvent être tirés des différents dispositifs et initiatives existants** : mécanismes de la convention des Nations

Unies contre la corruption, convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption et principes pour l'action élaborés par le réseau GOVNET (Réseau du CAD sur la gouvernance) de l'OCDE, Alliance mondiale pour l'intégrité...

Au demeurant, les PED seront d'autant plus crédibles auprès de leurs donateurs et des sociétés civiles qu'ils mettront en place des cadres comptable, fiscal et douanier garantissant, dans la transparence, la bonne utilisation des ressources dont ils disposent, au premier chef desquelles, l'APD. Sur 500 à 800 milliards de dollars résultant de trafics illicites et de l'évasion fiscale, au sein des PED, 67 % seraient, selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), imputables à cette dernière.

Aussi, **le CESE accueille donc très positivement les propositions de la Commission européenne**, dans le « plan d'action en 12 points », **en faveur de la consolidation des capacités des administrations fiscales des PED**. L'amélioration du recouvrement des recettes, l'édification de solides systèmes fiscaux, le déploiement à plus grande échelle d'initiatives relatives à la transparence des recettes et à la responsabilité nationale ainsi que l'intensification de la coopération internationale contre la fraude fiscale sont autant de mesures qu'il convient de renforcer et de promouvoir avec détermination.

Reste que le développement d'un pays ne peut pas être la seule affaire des gouvernants et plus largement des pouvoirs publics. Comme il n'a eu de cesse de l'exprimer, **le CESE milite pour une association aussi étroite que possible de la société civile et des acteurs privés à la définition des stratégies de développement**. De part leur connaissance des réalités du terrain et parce qu'ils sont des acteurs du développement local, les ONG, les syndicats, les organisations professionnelles, les associations peuvent faire bouger les lignes et faire pression afin que les besoins des populations soient pris en compte de façon plus équitable. Dès lors qu'elles sont suffisamment organisées et autonomes, **les organisations de la société civile doivent être impliquées**, dans une plus large mesure, **à toutes les phases de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes de réduction de la pauvreté et donc des OMD**.

De même, **notre assemblée souhaite appeler l'attention sur les entreprises multinationales** dont l'extension de la place et l'accroissement des responsabilités, sous l'effet de la mondialisation, en particulier dans les domaines social et environnemental, nécessitent de rechercher et d'expérimenter des régulations articulant réglementations publiques et normalisations privées. **En s'inscrivant résolument dans une démarche de développement durable et conformément aux recommandations édictées par les principes directeurs de l'OCDE à l'intention de ces entreprises et à la déclaration tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale, elles peuvent être porteuses d'une contribution positive à la réalisation des OMD**. Sur ce sujet, on relèvera avec intérêt que **le Pacte mondial des Nations Unies, qui fait référence à la responsabilité sociale des grandes entreprises dans le monde,**

a, de surcroît, retenu les OMD comme champ d'intervention prioritaire de leur action pour 2010.

Enfin, **l'expansion des réseaux des CES nationaux et l'existence, au niveau mondial, de l'AICESIS sont incontestablement un atout qu'il conviendrait de mettre plus en valeur**. Enceintes qui rassemblent, dans leur diversité et dans leurs différentes sensibilités, les organisations des sociétés civiles du Nord et du Sud, elles offrent des espaces ouverts d'échanges et de débats dont les réflexions et les recommandations gagneraient à être davantage prises en considération par les responsables politiques et les institutions internationales. À cinq ans de l'échéance de 2015, le CESE se félicite de l'intérêt majeur dont ont notamment fait preuve l'AICESIS et le Comité économique et social européen en inscrivant les thématiques du développement et des OMD parmi leurs toutes premières priorités.

D - AGIR POUR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE INTERNATIONALE

Le diagnostic sur le déphasage de l'architecture des institutions internationales avec les réalités d'un monde désormais confronté à des défis de dimension planétaire, qui appellent des réponses collectives, est bien connu : manque de coordination et de cohérence dans l'action des diverses organisations, chevauchements de compétences, déséquilibres au profit des institutions dites « fortes »...

Le CESE s'est régulièrement prononcé avec vigueur pour une rénovation de la gouvernance mondiale qui reconnaîtrait une plus grande place aux pays en développement. Face à l'ampleur de la tâche et au blocage actuel de toute réforme de l'ensemble de la structure institutionnelle internationale, le CESE a, dans le même temps, toujours prôné une démarche empreinte de pragmatisme susceptible d'instiller, par touches successives, des mesures de bon sens en faveur d'une amélioration du fonctionnement de ces organisations et profitables aux pays pauvres.

Alors que la présente crise économique et sociale a consacré le retour au premier plan des États, **notre assemblée**, fidèle à ses recommandations passées, **souhaite rappeler l'importance d'un renforcement et d'un approfondissement du dialogue entre chefs d'État et de gouvernement, comme seule voie réaliste pour mettre les politiques de développement et l'avancée vers les OMD au centre de leurs travaux**. Les enjeux de la lutte contre la pauvreté exigent une prise de conscience et une impulsion politique décisive au plus haut niveau. C'est positivement qu'elle a accueilli la reconnaissance, à Pittsburg, du G20 comme « *forum prioritaire de la coopération économique internationale* ».

De son point de vue, l'exercice demeure toutefois inachevé dans la mesure où les pays les plus pauvres ne sont pas représentés au sein de ce forum. Notre assemblée déplore, en particulier, comme elle l'indiquait dans la contribution de la section des relations extérieures à l'avis *Construire l'avenir par une France plus forte et plus solidaire* du 10 février 2010, la sous-représentation de l'Afrique au G20, et **serait favorable à ce que l'Union africaine et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) y détiennent chacune un siège**. Ce n'est, en effet, qu'au prix d'une représentation plus étoffée de ces États et d'une participation systématique des organisations internationales d'employeurs et de salariés à ces sommets que les questions relatives au développement pourront, dans toutes leurs dimensions, être réellement mises sur la table et devenir parties intégrantes des différents chantiers ouverts : soutien à l'activité économique mondiale, lutte contre le chômage, réforme du système financier international...

En second lieu, notre assemblée estime qu'une meilleure régulation de la mondialisation, au service de la réalisation des OMD, doit passer par la recherche d'un meilleur équilibre entre institutions. **Aussi, ne peut-elle qu'insister de nouveau sur la nécessité de renforcer, face aux institutions économiques et financières - FMI, Banque mondiale, OMC - l'assise de l'OIT et de l'OMS** qui déploient une intense activité normative mais sans posséder, contrairement à l'OMC, les moyens juridictionnels d'en garantir l'application. Pour ce faire et parce que rien ne justifie la prééminence des règles commerciales sur les normes relatives aux conditions de travail, à la protection de la santé publique ou de l'environnement, **elle ne verrait que des avantages à ce que l'OMC, pour plus de transversalité, prenne l'avis de l'organisation internationale compétente** : l'OIT, la FAO, l'OMS et à l'avenir, de **l'organisation internationale de l'environnement dont notre assemblée n'a de cesse appelé de ses vœux la création**. Le préambule de la Déclaration de Doha n'affirme-t-il d'ailleurs pas « *l'engagement fort de l'OMC en faveur de l'objectif de développement durable* » ? En 2003, dans son avis *De Doha à Cancún : la libéralisation des échanges au service du progrès humain ?*, le CESE s'inquiétait déjà des omissions et des lacunes de la feuille de route adoptée à Doha sur des questions jugées fondamentales par notre assemblée au regard de l'objectif prioritaire de « l'humanisation » de la mondialisation : prise en compte trop partielle des liens existants entre libéralisation des échanges et exigences sociétales non marchandes ; insuffisance également des mesures alors envisagées pour remédier à la trop faible insertion des pays en développement dans le commerce international.

En tout état de cause, convient-il, dans l'immédiat, de **poursuivre la consolidation des processus de concertation d'ores et déjà existants entre les grandes organisations en pérennisant les consultations réciproques qu'elles ont su instituer et en veillant à ce qu'elles centrent davantage leurs stratégies sur les objectifs du Millénaire pour le développement**.

La réforme des institutions financières internationales appelées, dans le contexte de la crise, à jouer un rôle de premier plan en matière de lutte contre la pauvreté, **est également essentielle pour aller vers une meilleure régulation de la gouvernance**. Cette réforme doit porter sur leur mandat, leur fonctionnement, mais également, compte tenu des besoins de développement de notre planète, sur leurs moyens financiers. S'agissant de la Banque mondiale, le CESE constate néanmoins à ce stade que le transfert de 3,13 % des droits de vote au profit des PED, récemment décidé par les 186 États membres, **n'a pas permis d'élargir la place des PMA en son sein** et qu'*in fine*, c'est sur un recul de la représentation africaine que cette révision s'est conclue. Dans la même optique, il considère que, parallèlement à l'accroissement des pouvoirs reconnus au FMI, il appartient à cette institution de **poursuivre son évolution pour assurer une représentation plus cohérente des PED qui reflète la diversité de leur situation.** Comme le relève le Comité économique et social européen dans son avis intitulé *Aider les pays en développement à surmonter la crise*, « *il est en effet paradoxal de constater que, dans cette situation de crise, 82 % des prêts accordés par le FMI ont bénéficié à des pays européens et 1,6 % seulement à des pays africains et qu'un peu plus de 20 milliards de dollars sont allés aux pays les plus pauvres, sur les 1100 milliards de dollars mobilisés au total lors du Sommet du G20 du 2 avril 2009 à Londres* ».

Dès à présent, et afin que les PED puissent de façon plus égale et audible défendre et faire valoir leurs intérêts dans les enceintes internationales, **il est indispensable de revoir et d'élargir l'assise des mécanismes d'appui et de soutien susceptibles d'être mis à leur disposition** et qui sont, à ce jour, très largement insuffisants. La complexité des négociations, quels que soient l'enceinte où elles se nouent, les thèmes et les enjeux posés, exigent, en effet, des compétences techniques, des connaissances et des moyens hors de la portée de la plupart des PMA.

C'est pourquoi, dans un contexte où la communauté internationale peine à esquisser les premiers contours d'une gouvernance améliorée, **notre assemblée plaide toujours avec la même conviction pour l'établissement de solides coopérations régionales entre PED afin d'accroître leur capacité à peser sur le cours de la mondialisation**.

En 2001, la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, estimait que « *des politiques et des institutions régionales solides facilitent l'élaboration de politiques mondiales justes* ». Et, dans sa contribution à l'avis *Construire l'avenir par une France plus forte et plus solidaire*, la section des relations extérieures juge la constitution d'ensembles régionaux cohérents comme « *la meilleure approche pour permettre un rééquilibrage des rapports de force au bénéfice des plus faibles* ». De plus, la création de pôles régionaux, par les synergies et les économies d'échelle qu'ils peuvent engendrer, sont des facteurs importants de structuration des économies locales, d'accroissement, en particulier au niveau régional, des échanges commerciaux et concomitamment d'augmentation de leurs revenus.

Sur toutes les thématiques déclinées ci-dessus, depuis la recherche d'un fonctionnement plus satisfaisant des institutions internationales jusqu'à l'édification d'ensembles régionaux, le CESE considère que **l'UE,** en dépit de ses actuelles difficultés, **peut et doit jouer un rôle majeur dans la promotion d'une approche transversale et globale du développement**. Sa position de premier donateur, de premier exportateur, mais également sa présence - directement ou au travers de ses membres - au sein de l'ensemble des organisations internationales, lui confèrent un poids qu'il lui faut résolument mettre au service de cette ambition, avec comme seule préoccupation, le souci de la cohérence et de l'efficacité. À cet égard, le Consensus européen pour le développement du 24 février 2006 doit demeurer le fil conducteur de l'action de l'UE et de ses États membres.

À cette fin, **notre assemblée appuie la politique de partenariats bâtie par l'UE avec les pays méditerranéens et les pays ACP** (Afrique, Caraïbes, Pacifique). En concluant des accords qui tentent de dépasser le seul champ de la libéralisation des échanges et qui se fondent en outre, pour leur mise en œuvre, sur des instances paritaires et sur des organisations représentatives des sociétés civiles, l'Union européenne a indéniablement concouru à développer, sur la scène internationale, un mode original de coopération. Le CESE s'inquiète toutefois du blocage persistant des négociations engagées avec les pays africains visant à la conclusion d'Accords de partenariat économique (APE) - à l'exception de l'accord « CARIFORUM-CE » passé avec les États des Caraïbes - ainsi que de la difficile « mise sur les rails » de l'Union pour la Méditerranée. À l'heure où l'UE doit impérativement conforter sa légitimité sur l'échiquier mondial, il lui faut, sans détour administrer la preuve de sa détermination à s'engager dans une relance décisive des pourparlers pour instaurer, avec les pays ACP et les pays tiers méditerranéens, des modalités de coopération et de solidarité renouvelées qui s'inscrivent dans la durée et dans une perspective de développement durable, propice à la réalisation des OMD.

CONCLUSION

En 2000, la signature par 189 États de la Déclaration du Millénaire a symbolisé un engagement à la fois politique et moral sans précédent en faveur de la lutte contre la pauvreté. Aujourd'hui, à 5 ans de l'échéance, on ne saurait remettre en cause d'une quelconque façon le cadre de référence que constituent les OMD énoncés par la Déclaration précitée. Quelles que soient leurs imperfections et la trop grande lenteur dans leur mise en œuvre, ils doivent demeurer le fil conducteur de l'action de la communauté internationale en faveur de plus de solidarité et d'équité entre nations. Plus que jamais, à l'aune des grands défis que la planète doit relever et d'une crise économique, financière et sociale d'envergure, c'est donc avec force que notre assemblée réitère son attachement à leur réalisation.

Pour l'heure, dans la continuité des travaux qui seront ouverts à l'occasion de la réunion de haut niveau organisée par les Nations Unies en septembre, il s'agira d'accélérer le pas et de redoubler d'efforts en arrêtant des plans d'action ambitieux sur des priorités clairement identifiées.

À cette fin, le renforcement du dialogue entre chefs d'État et de gouvernement est évidemment d'une importance primordiale, pour que les politiques de développement figurent en toute première ligne de l'agenda international. Et, au delà, c'est bien une relation partenariale refondée entre pays donateurs et pays receveurs, reposant sur la transparence et la réciprocité des engagements, qu'il faut dessiner.

Dans ce contexte, les pays riches, et au premier chef l'Union européenne, ont le devoir d'honorer leurs promesses d'aide. Quant aux pays récipiendaires, il leur revient de définir des stratégies de développement plus volontaristes, qui requièrent la consolidation de l'état de droit et qui répondent aux attentes et aux besoins les plus urgents de leurs populations.

Enfin, le combat contre les écarts de développement et de répartition des richesses sur la planète est indissociable d'une évolution des modalités de la gouvernance internationale, afin que les pays démunis puissent davantage faire entendre leur voix sur l'échiquier mondial.

En tout état de cause, lors de leurs prochaines rencontres, en particulier à l'occasion des réunions des G8/G20, **les chefs d'État et de gouvernement doivent témoigner de leur détermination à œuvrer pour une mondialisation plus juste et plus équilibrée qui, en s'inscrivant dans une perspective de développement durable, ouvrira la voie à des avancées significatives en direction des OMD**.

Deuxième partie
Déclarations des groupes

Groupe de l'artisanat

Même si le contexte économique de ces dernières années a été peu propice à l'avancée des objectifs du Millénaire pour le développement, l'avis a raison de ne pas les remettre en cause, voire même de réaffirmer leur pertinence.

Ils sont, en effet, un cadre pour les politiques publiques, commun à tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement et à ce titre méritent d'être préservés. Toutefois, au regard des résultats médiocres sur le plan de la santé, de l'éducation, de la pauvreté et de l'importance des préoccupations actuelles en matière de climat et de sécurité, le groupe de l'artisanat partage à la fois la méthode et le contenu de leur rénovation.

Sur la méthode, l'ouverture de la concertation aux pays, aux acteurs de la société civile et aux institutions internationales devrait permettre une meilleure garantie de bonne fin de l'action internationale. Elle suppose deux préalables : 1/ la prise en compte des disparités de situations économiques et sociales des pays dans les critères d'attribution des aides et la mise en place d'un système de conditionnalités pour éviter les abus, 2/ la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers.

Quant au contenu, la montée en puissance des conflits, des catastrophes naturelles, des prix des produits de base et des services financiers dans un grand nombre de pays ne peut laisser indifférent. Aussi, le groupe de l'artisanat rejoint-il l'idée d'actualiser les objectifs en intégrant les thèmes dans l'ordre des priorités suivantes : la souveraineté alimentaire, la paix, la sécurité, la dimension climatique et la stabilité financière. Au-delà de leur interférence, il faut souligner que ces différents aspects s'inscrivent parfaitement dans la nouvelle perspective du développement durable et impliquent une approche à la fois globale et transversale.

Sur les moyens, la contraction de la croissance économique dans la plupart des pays riches compromet sérieusement l'objectif de tendre vers un taux de 0,7 % du Revenu national brut en matière d'aide publique au développement.

Même si la récente décision de l'Union européenne de lancer un plan d'action pour atteindre ces OMD peut influer sur la mobilisation des pays riches en faveur de ce dispositif, il faut être conscient qu'il sera insuffisant pour enrayer la pauvreté dans le monde. Dès lors, la diversification des ressources additionnelles prend toute sa justification, à condition bien sûr qu'elle soit réaliste et assortie d'un certain nombre de précautions. Sans revenir en détail sur le débat du Conseil économique, social et environnemental de 2006 sur les financements innovants, le groupe de l'artisanat regrette que la taxe sur les billets d'avion n'ait été suivie que par la France et le Chili. Quant aux autres dispositifs avancés dans cet avis, nos réserves n'ont pas évolué à l'exception de la taxe sur les transactions financières, dès lors qu'elle respecte le cadre défini au niveau européen en termes de suivi des flux et de conditionnalité des ressources affectées.

En tant qu'acteur du développement local, le secteur de l'artisanat est conscient que la pléthore d'intervenants et la complexité institutionnelle, financière et administrative nuisent à l'image et à l'efficacité de l'aide publique autant qu'au devenir des populations bénéficiaires. Aussi, introduire plus de cohérence dans les programmes, renforcer la lutte contre la corruption, encourager les coopérations dans une relation de réciprocité et de transparence des engagements constituent les bases d'une meilleure gouvernance.

Enfin, les objectifs du Millénaire pour le développement gagneront en efficacité, si demain, au Sommet de New York, la parole est donnée aux pays en développement, car c'est à cette condition qu'ils prendront vraiment la mesure de leur destin.

Le groupe de l'artisanat a voté l'avis.

Groupe des associations

Au-delà de la satisfaction exprimée unanimement lors de l'adoption, il y a dix ans, des objectifs du Millénaire pour le développement, il faut garder à l'esprit que ceux-ci s'inscrivent de fait dans un processus historique de plus en plus complexe, notamment depuis la fin du monde bipolaire des années 1990, qui régit les relations internationales, processus marqué à intervalles réguliers par la tenue de sommets ou conférences de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), des G8 et G20... où de nombreux engagements sont pris par les plus hauts responsables des pays qui y participent, introduisant une lecture difficile pour les non-initiés.

Quant aux objectifs du Millénaire, force est de constater que nous sommes loin de les avoir atteints.

L'avis présenté par Jacques Lemercier, tout en invitant à avoir une grille de lecture plus resserrée et à se mobiliser sur des cibles plus précises, indique bien qu'il faut prendre ces OMD comme des leviers pour atteindre les préconisations et les recommandations des différents sommets qui se sont tenus depuis 1990 (Jomtien, Beijing, Le Caire, Copenhague, Dakar, Johannesburg...) et non en faire le but - les buts - à atteindre d'ici à 2015.

À défaut, la déception des populations qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, et bien d'autres, serait immense et pourrait devenir porteuse de conflits nouveaux.

Les huit OMD s'inscrivent dans le registre de plusieurs droits fondamentaux et sur un triptyque essentiel : la lutte contre la faim, l'éducation à la santé et l'accès à la scolarisation.

Le 8ème objectif, relatif au « partenariat mondial pour le développement » répond, je cite, à « *un impératif de solidarité à l'égard des pays en développement* » et, je cite à nouveau « *implique d'accroître le soutien financier à ces pays...* ». Or il est le seul à ne pas être quantifié !

Mais nous constatons, de la part des pays riches, au mieux une stagnation de l'aide, notamment par le jeu - dangereux - des annulations de dette, au pire une baisse de celle-ci, bien souvent variable d'ajustement des budgets nationaux. Dans ce sens, après avoir rappelé que l'aide publique au développement, malgré ses insuffisances, reste nécessaire tant sur le plan strictement financier que sur le plan éthique, il est également pertinent de rechercher des ressources additionnelles. Notre rapporteur en donne quelques exemples, même si celui relevant de la loterie mondiale doit être abordé avec la plus grande circonspection tant il pourrait être contre-productif. De plus, la Communauté internationale gagnerait à développer la lutte contre les paradis fiscaux et à mettre en place une véritable structure internationale qui traque le blanchiment de l'argent, par exemple en élargissant et consolidant le Groupe d'action financière (GAFI). Il est probable que cela rapporterait quelques milliards d'euros qui pourraient être injectés dans « l'économie réelle ».

Le groupe des associations souhaite, par ailleurs, insister sur la nécessité de favoriser une meilleure appropriation par les bénéficiaires eux-mêmes de la stratégie liée à ces objectifs du Millénaire pour qu'ils en soient aussi des acteurs plus impliqués, comme le souligne le collectif AMCP (Action mondiale contre la pauvreté).

Ce collectif auquel participent des centaines d'organisations de la société civile, rappelle en outre par sa mobilisation, qu'au-delà du respect des engagements pris par les États, le soutien apporté aux ONG, qui font un travail de terrain irremplaçable, est un paramètre important dans la réussite des OMD.

Le groupe des associations félicite le rapporteur et a voté l'avis.

Groupe de la CFDT

Que le Conseil économique, social et environnemental se saisisse en amont de l'évaluation des objectifs du Millénaire prévue au Sommet des Nations Unies en septembre 2010 constitue pour la CFDT une excellente initiative et un exemple porteur d'avenir pour la définition du rôle du Conseil sur les questions internationales.

Tandis que l'Union européenne consacre l'année 2010 à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, il est absolument essentiel de rappeler que le défi de la pauvreté ne s'arrête pas aux frontières de l'Europe. C'est la première qualité de cet avis. Il démontre que les OMD conçus comme des indicateurs de lutte contre la pauvreté se révèlent être aussi des outils d'orientation pour la coopération et le développement. Il est juste de rappeler que l'UE avec les États membres demeure le premier contributeur mondial (60 %). Cependant, comme le fait l'avis, la CFDT déplore la baisse du niveau de l'aide qui demeure fort loin de l'objectif affiché : atteindre 0,7 % en 2015.

Pour remobiliser décideurs et sociétés civiles des pays développés, l'avis fonde beaucoup d'espoir sur la prise en compte du plan d'action en 12 points de l'UE. La CFDT préconise que le gouvernement français s'appuie sur cet avis pour élaborer son plan d'action annuel qu'il devra soumettre au niveau européen à l'automne et y associe les partenaires sociaux qui mènent une activité régulière de développement. Pour sa part, la CFDT consacre une part de 0,87 % de chaque cotisation syndicale à la coopération vers d'autres syndicats au travers de l'Institut Belleville.

L'avis souligne l'impératif d'améliorer la cohérence interne des politiques des grandes institutions internationales et recommande d'actualiser les OMD au regard des nouvelles problématiques comme la sécurité alimentaire ou le réchauffement climatique. La disponibilité rapide des fonds pour l'adaptation des pays du Sud au changement climatique annoncée pour la fin 2010 à la conférence de Copenhague, constituerait un test de crédibilité et un gage de responsabilité vis-à-vis de l'avenir. Engagements différés et promesses non tenues ont engendré lassitude, désespoir ou révolte, sources de tensions internationales.

La CFDT approuve le fait que pour améliorer la gouvernance mondiale, il faille procéder à des réformes des institutions internationales afin de remédier aux déséquilibres de représentation entre le Nord et le Sud et d'intégrer les questions sociales et environnementales au commerce international et au développement.

La CFDT réaffirme la nécessité de se remobiliser aussi sur la mise en œuvre effective des objectifs liés au travail décent et productif promu par l'OIT comme meilleure arme de lutte contre la pauvreté. Pour ne pas en rester au registre des bonnes intentions, la CFDT aurait souhaité que l'avis mette davantage l'accent sur les nouveaux instruments de l'OIT qui déclinent ce concept de travail décent à travers quatre indicateurs d'emploi et un guide de bonnes pratiques.

Pour apprécier l'aspect qualitatif en matière d'emploi des évaluations fournies par des indicateurs chiffrés, il convient d'être attentif au rôle des partenaires sociaux et donc à la promotion du dialogue social, notamment à travers les Accords cadres internationaux (ACI) négociés avec des multinationales soucieuses de leur responsabilité sociale dans le monde.

La CFDT a voté l'avis.

Groupe de la CFE-CGC

À moins de dix ans de l'échéance de 2015, force est de constater l'ampleur du défi qui reste à accomplir. Déjà, dans l'avis de 2006, nous regrettions la lenteur des améliorations en matière de lutte contre la pauvreté. Mais avec la crise actuelle, les OMD paraissent encore plus difficiles à atteindre.

Déjà, sans cette crise, l'APD mondiale avait sérieusement chuté, certains pays riches ne contribuant pas de manière suffisante. Pourtant, les gouvernements s'étaient engagés à consacrer à l'aide publique au développement 0,7% de leur PNB. Malheureusement, l'APD est subordonnée au dynamisme de la croissance, aux contraintes politiques résultant de choix nationaux ou d'engagements internationaux. En outre, l'impact de la crise freine cette aide au développement qui devient une variable d'ajustement du budget des États.

Si les sommes versées par les différents États ne permettent pas de respecter l'agenda du Millénaire, il faut envisager d'autres mécanismes. Nous l'avions déjà évoqué en 2006. Toutes les nouvelles mesures fiscales restent plus que jamais d'actualité.

Nous demandons une mise en œuvre plus volontariste de la Déclaration de Paris et du Programme d'action du forum d'Accra pour obtenir une meilleure complémentarité entre les interventions de tous.

L'agenda du Millénaire est aussi celui de la coopération internationale et il doit renforcer la solidarité. L'aide au développement doit refléter un engagement politique ferme au niveau international et européen. L'Union européenne doit devenir un pôle de référence en cette matière. Il faut s'engager à ce qu'elle puisse s'exprimer d'une seule voix. La coordination des aides et la cohérence des politiques au niveau européen sont étroitement liées. Il faut encore progresser dans cette voie.

Reste que d'autres efforts doivent se poursuivre dans des domaines bien précis :

- en matière d'annulations de dettes, nous prônons la mise à l'étude de processus de restructuration de ces dettes ou d'un moratoire temporaire sur le service de cette dette ;
- il faut agir en priorité pour la lutte contre la faim, pour l'éducation et pour la santé publique ;
- il faut informer, sensibiliser et mobiliser le citoyen aux engagements pris aux niveaux national et international, en matière d'aide publique au développement ;
- l'aide financière aux PED doit être assortie d'un engagement des États pour une amélioration des normes sociales, des normes au travail définies par l'OIT et des pratiques instituant une pleine démocratie.

À moins de cinq ans de l'échéance de 2015, force est de constater l'ampleur du défi qui reste à accomplir. Ce ne sont ni les difficultés financières, ni les problèmes techniques qui feront que nous saurons ou non nous hisser à sa hauteur. Il s'agit surtout de savoir quelle importance nous accordons à la vie des plus vulnérables de notre planète.

Le groupe de la CFE-CGC a voté l'avis.

Groupe de la CFTC

La Déclaration du Millénaire le 8 septembre 2000 représentait un temps fort très important pour la Communauté internationale qui se donnait pour objectif de réduire la pauvreté à l'échelle mondiale. Cette démarche s'inscrivait bien dans une vision d'espérance et une approche volontariste assortie d'engagements.

Aujourd'hui, l'avis montre que nous sommes loin, sur bien des points, des engagements pris. Avec la crise, c'est même un recul que nous devons constater. D'où l'importance que des voix s'élèvent, aujourd'hui celle du Conseil économique, social et environnemental, dans les pays les plus riches pour appeler à reprendre la démarche.

Le groupe de la CFTC ne peut donc que soutenir ce rappel de notre attachement aux objectifs du Millénaire et cet appel à reprendre la démarche, en actualisant les objectifs pour tenir compte des nouvelles données climatiques ou économiques, mais sans les sacrifier à la crise. Il faut se donner les moyens à la hauteur des ambitions.

Comme le souligne l'avis, cette démarche ne peut conduire à l'assistanat des pays concernés mais doit être assortie d'engagements réciproques, dans le cadre de partenariats, avec des exigences quant à l'utilisation des fonds financiers. Ceux-ci ne doivent en effet pas disparaître comme l'eau dans le sable sur les comptes personnels des responsables politiques et économiques des pays aidés. Cela ne dispense pas non plus de traiter la question de la pauvreté des populations d'États qui disposent d'énormes richesses naturelles pillées par les entreprises de pays qui prétendent les aider.

Le développement des pays les plus pauvres est d'abord une nécessité humaine qui s'impose à nous : on ne peut pas prendre son parti de la mort ou du mal-vivre de milliards d'êtres humains ! Mais c'est aussi une occasion de créer de la richesse, au profit de ceux qui en sont privés, mais au bénéfice, également, des échanges mondiaux. Si nous ne le faisons pas par humanisme, faisons-le au moins par intérêt !

Estimant ce travail important et très utile, le groupe de la CFTC a voté cet avis dont elle espère qu'il contribuera à faire avancer très efficacement la lutte contre la pauvreté à l'échelle mondiale.

Groupe de la CGT

L'adoption des objectifs du Millénaire, le 8 septembre 2000, était une première.

Pour la première fois, la communauté internationale allait se fixer des objectifs communs, en l'occurrence, en termes de lutte contre la pauvreté et d'aide au développement.

La CGT n'oublie pas que les chiffres abstraits de la statistique représentent des enfants, des femmes et des hommes qui paient un lourd tribut à l'hydre à trois têtes de la crise alimentaire, environnementale et financière. Les peuples des pays en voie de développement qui subissent cette situation dramatique n'en portent pas la responsabilité.

Ainsi la FAO annonce-t-elle que pour la première fois, le monde comptera plus d'un milliard d'individus souffrant de la faim. La Banque mondiale de son côté estime qu'un réchauffement de seulement 2°C pourrait provoquer des réductions permanentes du PIB de 4 % à 5% en Afrique et en Asie du sud.

Les objectifs du Millénaire ne seront pas atteints. Pour autant, la CGT partage l'insistance de l'avis sur la nécessité de faire des OMD une priorité de l'agenda international.

Tant que des inégalités économiques et sociales aussi scandaleuses perdureront, il n'y aura pas de développement durable et la paix restera menacée partout et pour tous. La question de la migration économique et climatique ne se règlera pas à coup de miradors et de barbelés censés protéger les pays riches face aux miséreux...

Ainsi l'APD doit être fortifiée.

L'objectif de 0,7 % du PNB a été retenu, des engagements ont été pris par les gouvernements signataires.

L'avis rappelle que la France atteint difficilement 0,46 % du RNB en incluant certaines dépenses - annulation de dettes, bourses d'études accordées aux étudiants étrangers, aides aux réfugiés - qui, toutes, ne concourent pas directement au développement des pays concernés.

La France doit respecter ses engagements, c'est une question de volonté politique : n'y a-t-il qu'aux marchés qu'il faudrait faire des signes ?

L'avis préconise également d'autres pistes de diversification des ressources additionnelles. Si elles sont toutes intéressantes, notamment celle concernant la taxation des transactions financières, elles ne sauraient être invoquées pour dédouaner les États de leur responsabilité politique en matière d'APD.

L'Action mondiale contre la pauvreté (AMCP), dans une campagne intitulée « *OMD 2015 des promesses, des actes, il est encore temps d'agir* », a formulé des recommandations portées par des organisations de la société civile et des collectivités territoriales françaises.

Certaines ont été prises en compte dans votre rapport et la CGT s'en félicite.

La CGT considère par exemple, avec l'AMCP, que le respect des droits de l'Homme est un levier indispensable pour atteindre les OMD.

Aujourd'hui, le combat contre la pauvreté sous l'angle des droits de l'Homme se situe dans le droit fil de ceux qui, historiquement, ont été menés et le sont encore, contre l'esclavage, la torture et la peine de mort... En effet, endiguer la misère dans sa dimension économique ne saurait être la seule voie opérationnelle possible ! L'approche en termes de « droits », qui replace l'émancipation de la personne humaine au cœur même des politiques de développement, engage à aller au-delà des limites et à éviter les impasses d'une vision humanitaire reposant principalement sur la dimension émotionnelle de la lutte contre la pauvreté.

L'avis souligne l'importance du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966, accompagné de son protocole facultatif additionnel du 10 décembre 2008 ainsi que la Convention internationale relative aux droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille du 18 décembre 1990.

La France, qui n'en est toujours pas signataire, doit les ratifier afin de permettre aux populations d'exiger au niveau international la mise en œuvre effective de leurs droits.

Concernant la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) que l'avis évoque, la CGT pense que nous aurions pu aller plus loin. En effet la RSE relève toujours principalement de la *soft law*, c'est-à-dire se cantonne à des démarches volontaires des entreprises, lesquelles, comme les promesses, n'engagent que ceux qui y croient. L'enjeu du débat international sur cette question est donc de progresser dans l'élaboration de normes sociales et environnementales structurantes parce que contraignantes, susceptibles de fonder une responsabilité au sens plein du terme.

Enfin, le rapporteur a raison d'insister sur l'indispensable rénovation de la gouvernance mondiale : la prééminence des règles commerciales érigées par l'OMC sur les normes sociales, sanitaires, environnementales et culturelles, n'est plus acceptable ; l'OMC devra dans l'avenir prendre en compte ces normes, ce qui passe par une réforme en profondeur des organisations internationales. De même, la réforme du système financier international est vitale pour sortir de l'échange inégal et aller vers un développement humain réellement durable.

La CGT a voté cet avis.

Groupe de la CGT-FO

Le groupe FO tient à saluer le travail réalisé par le rapporteur et la section des relations extérieures sur cet avis.

En premier lieu, et malheureusement, le groupe FO ne peut que déplorer avec le rapporteur le constat d'échec et d'insuffisance des politiques susceptibles d'atteindre les objectifs du Millénaire. L'avis rejoint en cela l'expression du mouvement syndical international dans son adresse récente au G20 réuni à Toronto. Mais, pire, avec la crise et en l'absence de politiques déterminées à en corriger rapidement les effets, la déclaration syndicale internationale alerte : « les salariés ont devant eux la perspective d'une décennie marquée par la stagnation de l'emploi dans les pays industrialisés, par l'aggravation de la pauvreté dans les pays en développement et par l'exclusion d'une génération entière de jeunes du monde du travail ».

Il y a donc urgence ! Et FO ne pourra jamais se résoudre à considérer que réduire de moitié la population qui souffre de la faim puisse être un objectif ambitieux, même si le constat est que cela n'est pas atteint et que le cap du milliard d'individus souffrant de la faim a été dépassé.

Alors, face à cette urgence, et malgré leurs défauts, oui, le groupe FO appuie le rapporteur pour qui les OMD doivent être une priorité, la priorité même, de l'agenda international.

L'avis mentionne l'articulation entre les OMD et l'objectif du travail décent de l'OIT. Le groupe FO considère que l'accent aurait pu être plus appuyé sur le rôle essentiel que l'objectif du travail décent pour toutes et tous devrait remplir : il ne faut pas oublier qu'il définit le droit à un plein emploi productif, librement choisi, fondé sur le respect des normes fondamentales du travail et sur un socle de protection sociale pour chaque travailleur et travailleuse et leur famille.

Très justement, l'avis consacre un chapitre à l'aide publique au développement, à la cohérence de sa mise en œuvre - de la part, notamment, des donateurs - et, question majeure également, au rôle et au comportement des institutions, administrations et, disons-le, des gouvernements des pays bénéficiaires. L'exemplarité démocratique doit être une exigence portée à tous les niveaux. Une remarque à propos du volume de l'aide publique : l'avis pointe la crainte - et le constat déjà - de sa contraction, du fait de la crise et du resserrement des budgets publics. Quand l'austérité devient l'alpha et l'oméga des plans dits de sortie de crise dans les pays industrialisés, austérité qui frappe, là où ils existent, les systèmes de protection sociale, il y a effectivement tout lieu de craindre le pire pour celles et ceux qui n'en sont pas dotés, y compris du fait des effets récessifs pour l'ensemble de l'économie mondiale. Quant au non-respect des 0,7 % du RNB, il n'est malheureusement pas non plus l'effet de la crise : l'objectif, jamais atteint jusqu'à maintenant à quelques rares exceptions, avait été fixé il y a plus de 40 ans !

C’est le modèle économique, qui a généré tant d’inégalités, qui maintient tant d’adultes et d’enfants dans la misère sans espoir de changement, modèle qui a finalement conduit à la crise économique qui se transforme en tempête sociale, qui doit être profondément réformé. C’est ainsi que le groupe FO comprend et appuie l’appel à une taxation des transactions financières, qui doit être complétée par l’instauration généralisée d’une fiscalité progressive. C’est ainsi que le groupe FO comprend et appuie le renforcement de l’OIT et de l’OMS pour une véritable cohérence sociale du système multilatéral.

Le groupe FO a voté l’avis.

Groupe de la coopération

La Déclaration du Millénaire adoptée par l’Organisation des Nations Unies en 2000 visait un objectif de solidarité humaine nécessaire et ambitieux, celui de réduire la pauvreté dans le monde de moitié d’ici 2015. L’avis rappelle l’attachement de notre assemblée aux OMD, sans pour autant nier les difficultés, les insuffisances et les limites de la démarche engagée par cette Déclaration.

L’avis prend bien en compte les bouleversements intervenus dans le contexte mondial depuis 2006 : crise économique et montée en puissance de la problématique climatique, avec un risque de marginalisation dans l’agenda international des objectifs fixés. La crise actuelle est l’occasion de penser la ré articulation du rôle des instances internationales (OMC, OIT, FAO, OMS, etc.) permettant de lier les trois aspects - économique, social et environnemental - du développement durable. L’intégration régionale devrait permettre de mieux maîtriser les effets de la mondialisation.

Le groupe a apprécié que l’avis aborde de façon approfondie la question de l’alimentation et de l’agriculture, secteur qui a trop souvent fait les frais dans les décennies passées des politiques d’ajustement structurel. La lutte contre la pauvreté ne peut s’inscrire uniquement dans l’urgence ; elle implique également de construire de véritables politiques de développement, au sein desquelles la souveraineté alimentaire, l’éducation et la santé doivent être prioritairement ciblées.

La problématique d’accès à la terre n’est actuellement pas traitée dans le cadre des OMD. Or, selon la FAO, elle constitue l’une des conditions du développement et les pays les plus pauvres devraient pouvoir disposer de dispositifs juridiques en la matière. Comme toute pratique économique, celle des investissements en foncier agricole ne peut se réaliser sans encadrement global. Or, les investissements, notamment chinois en Afrique, posent un certain nombre de questions. Le rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l’alimentation a d’ailleurs présenté onze recommandations comprenant : la transparence des transactions (accès aux contrats, vérification des clauses), l’accord préalable des communautés rurales concernées, l’utilisation des revenus des investissements pour le développement durable et le partage des bénéfices au sein de la population. En plus de cet encadrement politique, la mise en place

d'outils économiques pour évaluer les risques induits par les achats de terres, est fondamentale. Il serait donc très utile de disposer d'un indicateur qui permette d'évaluer ces politiques foncières au regard de la sécurité alimentaire. Une telle démarche d'évaluation pourrait être intégrée dans les indicateurs des objectifs du Millénaire. La section de l'agriculture et de l'alimentation de notre assemblée a d'ailleurs engagé un travail très intéressant sur la question foncière agricole.

Enfin, l'avis insiste avec justesse sur la responsabilisation des acteurs. Les coopératives mesurent chaque jour ce qu'apporte l'implication des acteurs dans la prise en charge de leur propre devenir. Représentant, selon l'OIT, 800 millions de membres à travers le monde, elles participent à l'apprentissage de la démocratie et permettent aux hommes qui s'y impliquent de construire leur avenir et d'être les co-acteurs d'un projet économique. Elles sont spécifiquement porteuses de la responsabilité sociale de l'entreprise. Dans une économie ouverte, la démarche coopérative permet d'ancrer l'acte de production tout en valorisant les terroirs et en les ouvrant aux marchés mondiaux. C'est la raison pour laquelle le groupe de la coopération soutient les recommandations de l'avis : les pays bénéficiaires doivent participer à l'élaboration des projets d'aide et les sociétés civiles doivent être associées aux politiques menées. Cela revient à mettre en place les bases d'une bonne gouvernance.

Le groupe a voté en faveur de l'avis.

Groupe des entreprises privées

À la lecture de cet avis, le groupe des entreprises privées constate que la crise financière qui s'est installée depuis 2007 a eu de graves conséquences sur les pays en voie de développement et surtout sur les populations les plus pauvres. Pour la première fois, le chiffre du milliard de personnes souffrant de la faim a été dépassé.

Dans ce cadre, les objectifs du Millénaire pour le développement qui affichaient l'ambition de voir se réduire la pauvreté seront difficilement atteignables, tout d'abord du fait de l'augmentation des prix des denrées alimentaires, mais également à cause du ralentissement des aides accordées par les pays les plus riches. Il y a un décalage entre les promesses et les montants réellement alloués.

Face à cette situation, le rapporteur préconise de maintenir l'effort global en matière d'aide publique au développement et de mobiliser des ressources additionnelles. Selon lui, cela passe notamment par une meilleure sensibilisation des populations des pays riches, car, si comme l'indique le rapport, « *la lutte contre la pauvreté est l'affaire de tous* », dans un contexte de contraintes budgétaires très prégnantes, de chômage élevé et de baisse de pouvoir d'achat, il pourra être difficile de tenir les objectifs fixés.

À cet égard, on peut s'interroger sur les possibilités de réaliser l'objectif d'allouer un taux de 0,7 % du revenu national brut au bénéfice de l'aide publique au développement. En période économiquement stable, ce seuil n'était pas atteint, et il semble donc difficile de s'y tenir en période de crise.

D'ailleurs, concernant l'aide publique au développement, l'Europe est au premier rang et nous pouvons sincèrement nous en féliciter. Toutefois, si nous sommes moteur en la matière, nous ne pourrons durablement assurer ce rôle que si, comme l'indique le texte, les autres pays industrialisés mais aussi les pays émergents les plus avancés et ceux riches de leurs ressources naturelles consentent à relever significativement leur quote-part.

Par ailleurs, l'aide financière apportée aux pays en développement doit également être accompagnée de conditions. À cet égard, le groupe des entreprises privées soutient le rapporteur lorsqu'il indique que les objectifs du Millénaire pour le développement devraient obligatoirement et systématiquement être inscrits dans les stratégies de développement des pays concernés. Ces derniers se doivent, en effet, d'améliorer leurs modes de gouvernance et de gestion des affaires publiques pour que l'aide publique au développement soit efficace : la lutte contre la corruption doit être menée sans relâche, l'instauration de cadres comptable, douanier et fiscal rassurerait les donateurs car elle garantirait la transparence et la bonne utilisation des aides.

Nous sommes par contre beaucoup plus réservés sur la nécessité exprimée par le rapporteur de rechercher et d'expérimenter des régulations articulant réglementations publiques et normes sur lesquelles les entreprises multinationales s'engagent. Des règles existent déjà et la plupart des entreprises françaises s'inscrivent dans des démarches de développement durable telles que réclamées dans le texte.

Pour autant, à l'exception des remarques précédemment exprimées, l'avis semble être porteur de solutions destinées à se remobiliser autour des objectifs du Millénaire et du développement, aussi le groupe des entreprises privées l'a-t-il voté.

Groupe des entreprises publiques

L'avis qui nous est présenté aujourd'hui s'inscrit dans la suite de l'avis voté en 2006 sur *Les objectifs de développement du Millénaire : quels financements innovants ?*

Le groupe des entreprises publiques tient tout d'abord à saluer la qualité de l'information et la clarté de la présentation de cet avis.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) visent à réduire la pauvreté, à promouvoir l'éducation, à améliorer la santé maternelle, à faire avancer l'égalité des sexes. Ils s'attachent également à combattre la mortalité infantile, le VIH/Sida et les autres maladies (paludisme...). Les OMD ne pourront être atteints que si tous les acteurs conjuguent leurs efforts. Les pays

pauvres se sont engagés à mieux gouverner et à investir dans les domaines de la santé et de l'éducation, les pays développés à les appuyer par l'aide directe, l'allègement de la dette et un commerce plus juste et plus équitable.

Mais la problématique des OMD doit être envisagée de manière globale, dans une perspective plus large que celle du seul financement en tenant compte, en particulier, des bouleversements intervenus dans le contexte mondial.

Force est de constater qu'à cinq ans de l'échéance de 2015, les récentes crises économiques, financières et alimentaires font que la progression vers les objectifs fixés sera indéniablement plus difficile. La situation est préoccupante. Les inégalités sont toujours aussi fortes au détriment d'abord de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie du Sud : en 2009, un milliard d'individus souffre de la faim, un enfant sur cinq n'est pas scolarisé...

Certains diront que les objectifs fixés étaient trop ambitieux sans prise en considération de la réalité macroéconomique des pays en développement, d'autres évoqueront leur « désuétude » par rapport à certaines thématiques qui s'imposent à nous comme la préservation de l'environnement et le réchauffement climatique. Cependant et malgré les critiques émises, ils sont devenus au fil des années un levier d'action pour les États et les institutions financières.

Les pays développés ont un rôle primordial à jouer mais il n'en demeure pas moins que les pays bénéficiaires doivent rester maîtres de leur stratégie. De graves erreurs ont été commises par le passé, prenons soin de ne pas les renouveler en dictant aux pays leur mode de conduite.

Cette relation entre pays donateurs et pays receveurs doit être fondée sur la transparence et la réciprocité. Il est du devoir de la Communauté internationale et au premier chef, l'Union européenne, d'honorer la promesse d'aide faite envers ces milliards de personnes dont le quotidien est la misère. Ce combat doit être mené avec les États en difficulté et non sans eux. C'est pour cela que leur représentation dans la gouvernance internationale est absolument nécessaire afin qu'ils puissent davantage faire entendre leur voix sur l'échiquier politique mondial.

Le groupe des entreprises publiques ne peut que souscrire aux propos du rapporteur sur la nécessité de maintenir et fortifier l'aide publique au développement tout en s'attachant à lutter contre les gaspillages et la corruption qui prive indéniablement l'aide de son efficacité et de sa crédibilité dans l'opinion publique. Cependant, il ne faut pas se leurrer, l'aide publique au développement n'est pas suffisante pour réunir les moyens nécessaires au recul de la pauvreté. Il convient effectivement, même si c'est difficile, d'identifier de nouveaux modes d'intervention. Le rôle de l'Union européenne devrait sur ce point être exemplaire.

Il est particulièrement intéressant que le Conseil économique, social et environnemental puisse se prononcer sur cette question cruciale des OMD, d'autant que cette thématique a été au centre de l'actualité lors des derniers sommets du G8/G20 et sera abordée à l'occasion du sommet de l'ONU à New York du 20 au 22 septembre 2010.

Ce prochain sommet peut laisser espérer un accroissement des efforts en vue de la réalisation de ces objectifs Millénaire grâce notamment à la coordination des actions de toutes les parties prenantes.

En outre et sans préjuger des conclusions de ce sommet, le groupe des entreprises publiques pense qu'il faut réaffirmer la priorité que constitue l'atteinte des OMD en 2015, mais souscrit à l'idée du rapporteur de voir ajouter d'autres thématiques comme la dimension climatique, les sujets liés à la paix, à la sécurité, à la souveraineté alimentaire ou à la stabilité financière, ou encore l'accès aux sources d'énergie.

Le groupe des entreprises publiques a voté l'avis.

Groupe de la mutualité

Le groupe de la mutualité salue la qualité de ce travail et partage le constat du rapporteur. La mondialisation de l'économie agit tel un accélérateur de particules. Les mutations sociales caractéristiques de la seconde révolution industrielle, tel que l'exode rural, cohabitent dans les pays en développement, avec les effets de la tertiarisation. Les sociétés reçoivent de plein fouet ces bouleversements et ce sont des compositions hybrides aux plans social, économique et politique qui ressortent de ces mutations, le progrès n'y est pas partagé au regard de l'IDH (Indice de développement humain).

L'analyse de la situation des pays en voie de développement faite dans l'avis appréhende très justement l'ensemble des facteurs qui contribuent aux retards dans la réalisation des objectifs du Millénaire.

Le groupe de la mutualité souhaite insister sur les conditions d'une plus grande qualité de la croissance économique mondiale. En effet, l'impact social de la croissance n'a rien d'automatique : plus que le développement, c'est le sous-développement qui semble durable. Avec une croissance de 2,5 % par an en moyenne ces cinq dernières années, la richesse de la planète (mesurée par son Produit intérieur brut) croît plus vite que le nombre de ses habitants (1,4 % par an). Mais le partage du produit de cette croissance est toujours inégalitaire et la population pauvre ne décroît pas : près d'un milliard de personnes gagnent encore aujourd'hui moins de 1 dollar par jour, selon la Banque mondiale.

Comme le souligne l'avis, ce problème ne sera résolu que par la volonté des États, au moyen des institutions de gouvernance mondiale (Union européenne, G 20, Banque mondiale, FMI), de mettre en place en commun des outils de régulation des services financiers par trop déconnectés de l'économie de production et d'échanges de biens et services. L'enjeu est tout autant politique

qu'économique, la pérennisation et le développement du modèle démocratique en dépendent.

Au plan des propositions opérationnelles, le groupe de la mutualité rejoint l'avis sur la nécessité de remédier à l'enchevêtrement des programmes internationaux d'intervention et aux problèmes de coordination qui en résultent au plan local pour des gouvernements peu dotés en matière d'infrastructures administratives.

Nous souhaitons insister à cet égard sur la nécessité d'apporter un appui en matière d'appareil statistique aux pays en développement. C'est une condition essentielle pour élaborer et évaluer l'efficacité de l'aide au développement.

Enfin, le groupe de la mutualité souligne que les mutuelles prennent une part active dans l'aide au développement. Elles collaborent notamment à la constitution du socle de protection sociale tel que défini par le BIT, dans le cadre du programme STEP (Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté), qui a déjà démontré le rôle indispensable des mutuelles dans l'accès aux soins des populations, en particulier dans le secteur informel. Le groupe de la mutualité a voté l'avis.

Groupe de l'Outre-mer

Le groupe de l'Outre-mer se réjouit que le Conseil économique, social et environnemental, et en particulier sa section des relations extérieures, se soit penché sur ce sujet si important des objectifs du Millénaire pour le développement. Le travail du rapporteur, qui est l'aboutissement de plusieurs semaines de réflexion et de discussions, a été alimenté par des auditions et des échanges de grande qualité. Il représente une avancée non négligeable si l'on se place dans la perspective d'une prise en compte de ces objectifs par la société civile elle-même. Et chacun doit être convaincu que pour que ces objectifs soient atteints un jour, il faudra que les pays donateurs comme les pays bénéficiaires intègrent une fois pour toutes les contraintes qui découlent de ce processus. Ces contraintes relèvent, on le sait, du domaine de la démocratie, de celui de la législation sociale mais aussi de celui des droits de l'Homme, bref, d'une amélioration sensible de la gouvernance dans ces pays et de l'instauration d'une totale transparence. C'est ce que met en exergue l'avis, comme l'avait fait l'avis relatif aux accords de pêche entre l'Union Européenne et les pays africains, dont M. d'Aboville était le rapporteur.

Le groupe de l'Outre-mer se réjouit d'autant plus de ce travail sur les objectifs du Millénaire pour le développement que les collectivités ultra-marines ont un statut bien particulier à cet égard. Elles font en effet partie des pays qui apportent ces aides publiques au développement et en même temps des entités qui en bénéficient. Il fut d'ailleurs particulièrement agréable d'entendre M. Severino, alors Directeur général de l'Agence française de développement, effectuer un rappel sur ce point de l'APD, souvent méconnu.

Il nous semble aujourd'hui primordial de réaffirmer la nécessité de faire de ces objectifs de réelles priorités de l'agenda international, tout en renforçant la cohérence et l'efficacité de cette aide. L'argument selon lequel les objectifs qui ont été fixés pour 2015 ne pourront pas être atteints doit être entendu, certes, mais il ne faut pas en faire un prétexte pour abandonner les pays qui en ont le plus besoin. L'avis exprime cette conviction avec force, et le groupe la soutient sans aucune hésitation sur ce point. En effet, l'impact de la crise que nous connaissons en ce moment ne doit pas remettre en cause cette aide internationale en direction des pays les plus pauvres de notre planète.

De même, le groupe approuve la plupart des recommandations proposées dans l'avis en vue de sensibiliser à ces questions les autorités responsables. La mise en œuvre de ces recommandations passe en effet par des actions concrètes en vue d'une meilleure gouvernance mondiale.

Le groupe de l'Outre-mer qui partage et soutient ces propositions, a voté l'avis.

Groupe des personnalités qualifiées

Mme Grard : « Je tiens tout d'abord, Monsieur le rapporteur, à vous remercier pour votre travail et pour les propositions souvent pleines d'à-propos qui ressortent de votre avis, même si j'aurais souhaité qu'elles manifestent davantage d'ambition.

Vous mentionnez qu'à la suite de la crise qui frappe l'ensemble des pays, 100 millions de personnes à travers le monde sont venues s'ajouter à celles qui vivaient déjà dans la misère. Ainsi, aucun pays jusque-là, quel que soit son développement économique, ne s'est montré capable d'éliminer la misère, voire d'en empêcher significativement l'extension. Face à cette persistance, nous sommes tous dans la même situation d'échec.

Pour que soient atteints les objectifs du Millénaire, adoptés par 189 chefs d'État et de gouvernement en septembre 2000, la lutte contre la misère, ce « *phénomène abject et déshumanisant* », selon les OMD, ne doit donc pas être restreint à des mesures à la marge, mais faire partie, en priorité, des grandes obligations de l'humanité.

En particulier, la participation des personnes les plus démunies devrait être recherchée comme critère de cohérence des politiques publiques. Celles-ci, en effet, bénéficient-elles à tout le monde sans exception ? De véritables partenariats devraient être établis entre tous les acteurs, basés sur la réciprocité et l'égalité et non sur la dépendance ou les rapports de force.

Malgré le mépris dont ils sont souvent victimes, les très pauvres sont les premiers à résister à leur situation et sont donc des acteurs avec une expérience et des savoirs propres, indispensables pour créer un développement solidaire. Depuis des années, cette évidence est répétée par divers orateurs dans cette

enceinte et dans plusieurs des avis du Conseil économique, social et environnemental, mais elle n'est pas encore suffisamment mise en pratique.

Parce qu'ils sont pensés et préparés sans prise en compte de la situation, des besoins particuliers et de la réflexion des populations très défavorisées, de nombreux programmes ne les atteignent pas, alors même qu'elles en sont la cible.

En voici un exemple récent : un mois après le séisme, aucune aide internationale n'était parvenue aux habitants des quartiers de Grande Ravine à Port-au-Prince. Les 15 à 20 000 habitants de cette zone durent se débrouiller seuls pour sortir les survivants blessés des décombres, enterrer les morts et survivre malgré tout, en partageant leurs abris et la nourriture que certains d'entre eux obtenaient tant bien que mal en se déplaçant en ville. Si l'aide ne leur est pas parvenue, c'est parce que leur quartier est très isolé. Les routes et les chemins carrossables s'arrêtent en bas de ce quartier construit illégalement le long des ravines, sur le flanc des collines. Comme d'autres lieux de grande pauvreté, il était invisible aux yeux de nombreux acteurs de la solidarité internationale qui avaient déjà tant à faire ailleurs et qui n'étaient pas vraiment incités à s'y rendre à cause de la mauvaise réputation du quartier.

Ne devrait-il pas être obligatoire pour les bailleurs de fonds et les États d'évaluer l'impact des OMD avec les populations les plus pauvres, en prenant le temps de recueillir leur avis sur les bénéfices qu'elles tirent ou non des politiques de développement ? Les taux de croissance et les indicateurs quantitatifs, pour séduisants qu'ils apparaissent, ne sont pas suffisants pour savoir ce que ces populations gagnent - ou perdent - en liberté. Les grands pays émergents, comme la Chine, l'Inde ou le Brésil sont enviés pour leur développement actuel qui, selon certaines analyses, fait reculer la pauvreté. On peut l'entendre, mais encore faudrait-il regarder de plus près si ce développement n'entraîne pas d'immenses inégalités et s'il ne contribue pas à enfoncer dans la misère des millions de laissés-pour-compte.

La lutte contre la pauvreté participe d'un véritable projet de civilisation dont la réussite ne se mesure pas à la puissance ou à l'accumulation de richesses d'un pays, mais à la place que peuvent y trouver tous les hommes quels qu'ils soient, reconnus dans leur égale dignité.

Monsieur le rapporteur, malgré les quelques points que je viens d'évoquer, je voterai bien volontiers votre avis qui fait progresser la façon de comprendre et d'appliquer les OMD ».

Groupe de l'UNAF

Le groupe de l'UNAF remercie le rapporteur de proposer à l'assemblée du Conseil économique, social et environnemental une démarche audacieuse en cette fin de mandature. En effet, vouloir remobiliser les gouvernements, les instances internationales, les opinions publiques et l'ensemble de la Communauté internationale autour des objectifs ambitieux fixés en 2000 pour 2015 peut paraître un défi dans le contexte actuel.

La crise mondialisée, les difficultés financières d'un certain nombre de pays, les préoccupations de relances nationales, la priorité donnée à la quête ou la reconquête de la croissance économique... autant d'éléments qui se conjuguent aux analyses multiples sur le bilan très mitigé des progrès réalisés alors que nous sommes aux 2/3 du parcours. L'éradication de la pauvreté et de la faim ou l'accès de tous à l'éducation dans un monde devenu plus solidaire s'éloigne comme un mirage et le doute s'est installé sur la pertinence des engagements ou tout du moins sur celle des objectifs proposés, d'autant que les engagements pris n'ont pas toujours, loin s'en faut, été tenus.

L'avis engage fortement l'assemblée du Conseil : il s'agit de réaffirmer « la force contraignante » des objectifs du Millénaire pour le développement et de les faire inscrire comme thèmes prioritaires des agendas internationaux autant, sinon plus, que la croissance économique et la régulation financière.

Pour ce faire, l'avis propose de donner un nouveau souffle à ces objectifs en intégrant une triple préoccupation :

- un meilleur pilotage, plus partenarial, plus cohérent, et plus transparent, à la fois au niveau international et au niveau local ;
- une mise en synergie effective de chaque objectif avec les autres dans une approche plus transversale ;
- et une évaluation pragmatique et partagée des avancées à l'aide d'indicateurs pertinents.

L'avis suggère également une meilleure gestion des financements et des aides publiques tout en postulant leur maintien au niveau promis et demande même leur renforcement par des ressources additionnelles. Il souhaite une plus grande concertation entre donateurs et pays récipiendaires afin que ceux-ci puissent être acteurs de leur propre développement, notamment par la participation des sociétés civiles à l'élaboration des programmes comme à leur évaluation. La place des ONG et des associations humanitaires doit être mieux reconnue afin de soutenir les progrès réalisés en matière de santé dans la lutte contre le VIH/Sida, la mortalité maternelle et infantile, d'accès aux droits des femmes ou de protection de l'environnement pour ne citer que quelques exemples.

Enfin l'avis appelle la France et l'Union européenne à reprendre leur rôle majeur dans la promotion d'un développement au service de l'Homme, plus équitable, respectueux de valeurs communes comme la notion de travail décent, accessible à tous et partout... autant de propositions fortes, dans la continuité de celles formulées dans de précédents avis mais rassemblées ici avec pertinence afin que notre assemblée puisse exprimer, à ce moment de son histoire, l'engagement de la société civile de notre pays pour la construction d'un monde plus juste et plus solidaire.

C'est pourquoi le groupe de l'UNAF se reconnaît dans la démarche et apporte son soutien au rapporteur. Il souhaite toutefois, en complément, rappeler que les objectifs du Millénaire pour le développement concernent l'ensemble du monde et non seulement telle ou telle aire géographique plus déshéritée ou en retard de développement, et doivent nous conduire aussi à regarder comme objectif prioritaire, dans nos pays dits développés, l'éradication des poches de grande ou de très grande pauvreté qui ont tendance à persister, voire à s'étendre.

En cette année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la pauvreté concerne en Europe plus de 80 millions de personnes dont 20 millions d'enfants, malgré des transferts sociaux. En France, les « pauvres » sont au nombre de 8 millions et les politiques sociales restent insuffisantes pour faire diminuer ce nombre. Les objectifs doivent s'imposer ici comme ailleurs et en tout point du globe.

C'est bien une remobilisation générale de l'ensemble de la Communauté internationale qui est proposée, dont la France et l'Union Européenne pourraient être porte-drapeau, afin que, pour reprendre une formule chère à notre assemblée, soit assuré de plus en plus et partout dans le monde « *l'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous* ».

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.

Groupe de l'UNSA

Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui portent sur les besoins les plus fondamentaux de l'humanité, en tout premier lieu la faim, la maladie et la pauvreté, ne seront pas atteints.

L'UNSA constate que des rapports se succèdent au rythme des sommets mondiaux. Ils débouchent invariablement sur des «engagements solennels » mais la solidarité internationale est toujours prise en défaut. Le sauvetage des banques réalisé en un temps et pour des montants record, au plus fort d'une crise sans précédent, souligne le manque de volonté politique de s'attaquer radicalement au problème du développement.

En 2006, pour le Conseil économique, social et environnemental, il s'agissait de trouver des financements « innovants ». Aujourd'hui, on en est revenu à rappeler que des dispositifs d'aides d'urgence, pourtant décidés, non seulement ne sont pas mobilisés en totalité, voire le sont à des niveaux de plus en plus faibles. Terrible régression que l'introduction de l'avis résume dans ce constat : en 2010, l'extrême pauvreté persiste avec une aggravation des disparités de richesses et des inégalités.

En effet, les populations vivant dans ces pays restent quasi-exclues de la croissance mondiale. Les marchés des pays riches leur demeurent encore très inaccessibles. Souvent, pour maintenir les cours mondiaux, les pays développés semblent moins pressés d'appliquer la libre concurrence. L'ouverture des frontières imposée par le FMI ou la Banque mondiale en contrepartie des aides accentue la concurrence entre les pays, y compris entre les plus pauvres. De plus, l'inégalité du rapport de force ne fait qu'accentuer la dépendance. Toute perspective d'atteindre un salaire décent est alors fortement compromise. Il est éclairant qu'un pays comme le Brésil ait décidé, dans un premier temps, de se libérer du joug du FMI ou encore que les pays les moins avancés bloquent les négociations de l'Organisation mondiale du commerce.

La crise ne serait pas, selon le rapport, « propice » pour concrétiser les engagements d'aide publique. Certes, l'UNSA reconnaît le caractère préoccupant de la montée de l'endettement public, mais n'y voit pas un motif justifiant le renoncement. Comme en 2006, l'UNSA, de manière très réaliste, prétend que l'aide apportée au développement des pays pauvres contribue au soutien de la croissance mondiale. Les aides ne doivent pas être uniquement financières, mais aussi constituées de transferts de connaissances et de technologies.

Les politiques d'austérité agissent à l'inverse. Aucun pays n'a atteint un degré élevé de développement sans les dépenses et les investissements publics. L'aide publique au développement est un investissement. Or, perçue comme une dépense sans contrepartie, elle subit l'austérité : « le présent est préféré à l'avenir ». Hériter des fruits de l'investissement, c'est aussi apporter une solution, au moins partielle, au remboursement des dettes.

De plus, l'UNSA préconise de recourir à d'autres sources de financement. Elle s'est déjà prononcée pour la taxe sur les billets d'avion dont la mise en œuvre pose problème du fait d'un nombre restreint de pays qui l'appliquent. Le maintien de la compétitivité fait courir un risque à l'emploi. Il faut un instrument mondial neutre de ce point de vue. L'UNSA soutient donc l'instauration d'une taxe sur les transactions financières revendiquée par le mouvement syndical international. Ce dispositif présente le double avantage d'accroître les aides au développement et de freiner la spéculation monétaire et financière mondiale.

L’UNSA renouvelle ses souhaits de voir renforcer les droits sociaux fondamentaux des travailleurs, en particulier de les voir figurer dans les accords commerciaux internationaux, y compris ceux impliquant des sous-traitants.

L’UNSA considère que cet avis, en tirant une fois encore le signal d’alarme, arrive à un moment particulièrement opportun puisqu’intervenant avant le prochain sommet du mois de septembre.

C’est la raison pour laquelle l’UNSA l’a voté.

ANNEXE À L'AVIS

SCRUTIN

Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis

Nombre de votants.....*164*

Ont voté pour.....*164*

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.

Ont voté pour : 164

Groupe de l'agriculture - MM. Aussat, Bailhache, Baucherel, de Benoist, Boisson, Cazaubon, Ducroquet, Giroud, Gremillet, Guyau, Lapalus, Lépine, Pelhate, Pinta, Rougier, Sander, Thévenot, Vasseur, Villeneuve.

Groupe de l'artisanat - MM. Lardin, Liébus, Martin, Paillasson, Perrin.

Groupe des associations - Mme Arnoult-Brill, MM. Da Costa, Leclercq, Pascal, Roirant.

Groupe de la CFDT - Mmes Boutrand, Briand, Hénon, M. Honoré, Mme Houbairi, MM. Jamme, Le Clézio, Malterre, Mme Nathan, M. Nau, Mmes Nicolle, Prévost, MM. Vandeweeghe, Vérollet.

Groupe de la CFE-CGC - MM. Garnier, Labrune, Saubert, Mme Viguier, M. Walter.

Groupe de la CFTC - M. Coquillion, Mmes Courtoux, Simon, MM. Vivier, Voisin.

Groupe de la CGT - Mmes Chay, Crosemarie, MM. Dellacherie, Delmas, Durand, Mme Geng, MM. Larose, Lepaon, Michel, Prada, Rozet.

Groupe de la CGT-FO - Mme Boutaric, MM. Daudigny, Devy, Hotte, Lemercier, Mmes Medeuf-Andrieu, Perray, M. Porte, Mme Pungier, MM. Reynaud, Veyrier.

Groupe de la coopération - MM. Budin, Dezellus, Fritsch, Grallet, Lenancker, Mme Lienemann, MM. Thibous, Zehr.

Groupe des entreprises privées - Mme Bel, MM. Creyssel, Daguin, Mme Felzines, MM. Ghigonis, Gorse, Jamet, Lebrun, Lemor, Marcon, Mariotti, Mongereau, Pellat-Finet, Roubaud, Salto, Schilansky, Simon, Talmier, Tardy, Veysset.

Groupe des entreprises publiques - MM. Ailleret, Blanchard-Dignac, Brunel, Chertier, Duport, Mme Duthilleul, MM. Gadonneix, Graff, Marembaud.

Groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement - Mme Bourven, M. Feltz.

Groupe de la mutualité - MM. Davant, Laxalt, Ronat.

Groupe de l'Outre-mer - MM. Ledee, Omarjee, Osénat, Paoletti, Paul, Penchard, Radjou.

Groupe des personnalités qualifiées - MM. Aillagon, Aurelli, Boisgontier, Cannac, Decagny, Dechartre, Mme Douvin, MM. Duharcourt, Figeac, Gentilini, Geveaux, Mme Grard, M. Hochart, Mme Kristeva-Joyaux, MM. de La Loyère, Mandinaud, Masanet, Massoni, Pasty, Mme Rolland du Roscoät, MM. Roulleau, Roussin, Sylla, Mme Tjibaou, MM. Valletoux, Vigier.

Groupe des professions libérales - M. Capdeville, Mme Socquet-Clerc Lafont.

Groupe de l'UNAF - Mme Basset, MM. Brin, Damien, Édouard, Fresse, Guimet, Mmes Lebatard, Therry, M. de Viguerie.

Groupe de l'UNSA - MM. Duron, Grosset, Martin-Chauffier.

DOCUMENTS ANNEXES

Document 1 : Les objectifs du Millénaire pour le développement

En 2000, à New-York, les 189 États membres de l'Organisation des Nations Unies se sont engagés, dans la Déclaration du Millénaire, à réaliser d'ici à 2015, les objectifs suivants[2] :

1. Réduire l'extrême pauvreté dans le monde

- Réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour ;
- Réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim.

2. Assurer l'éducation primaire pour tous

- Donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

- Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard.

4. Réduire la mortalité infantile

- Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

5. Améliorer la santé maternelle

- Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle.

6. Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies

- Stopper la propagation du VIH/Sida et commencer à inverser la tendance actuelle ;
- Maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies, et commencer à inverser la tendance actuelle.

---

[2] *Tous les objectifs sont mesurés par rapport aux niveaux de 1990, qui est l'année de référence.*

7. Assurer un environnement durable

- Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales ; inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales ;
- Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ;
- Améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, d'ici à 2020.

8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

- *Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert*, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international ;
- *S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés*. La réalisation de cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents de leurs exportations, l'application du programme renforcé d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés, l'annulation des dettes bilatérales envers les créanciers officiels, et l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté ;
- *Répondre aux besoins particuliers des États enclavés et des petits États insulaires en développement* ;
- *Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement* par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme ;
- En coopération avec les pays en développement, créer des *emplois décents et productifs pour les jeunes* ;
- En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les *médicaments essentiels disponibles et abordables* dans les pays en développement ;
- En coopération avec le secteur privé, mettre les *avantages des nouvelles technologies*, en particulier des technologies de l'information et de la communication, à la portée de tous.

Source : Département de l'information des Nations Unies, février 2002.

Document 2 : Évaluation des progrès en matière d'alimentation

1. Proportion de la population qui souffre de malnutrition, 1990/1992, 2004/2006 et 2008 (Pourcentage)

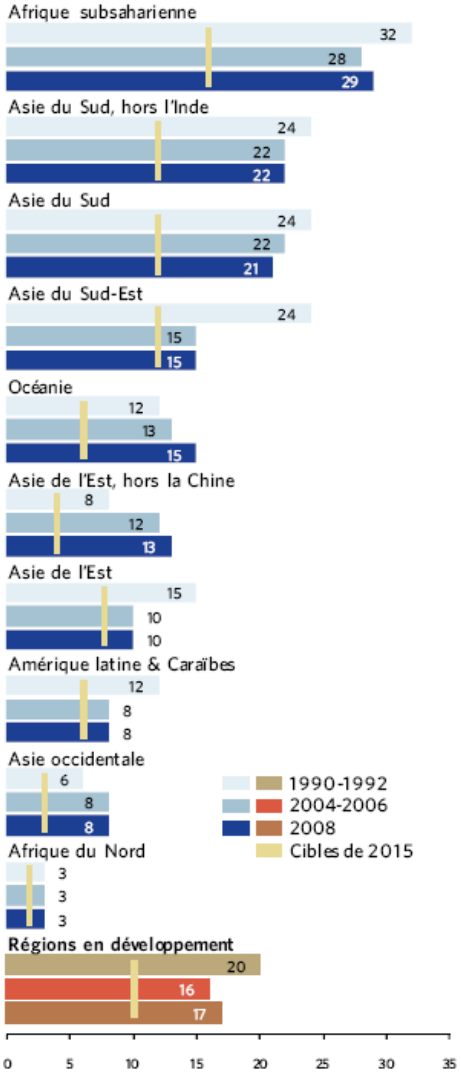

Source : Nations Unies, Rapport 2009 sur *Les objectifs du Millénaire pour le développement*, New York, juillet 2009.

2. Proportion d'enfants de moins de cinq ans qui souffrent d'insuffisance pondérale, 1990 et 2007 (Pourcentage)

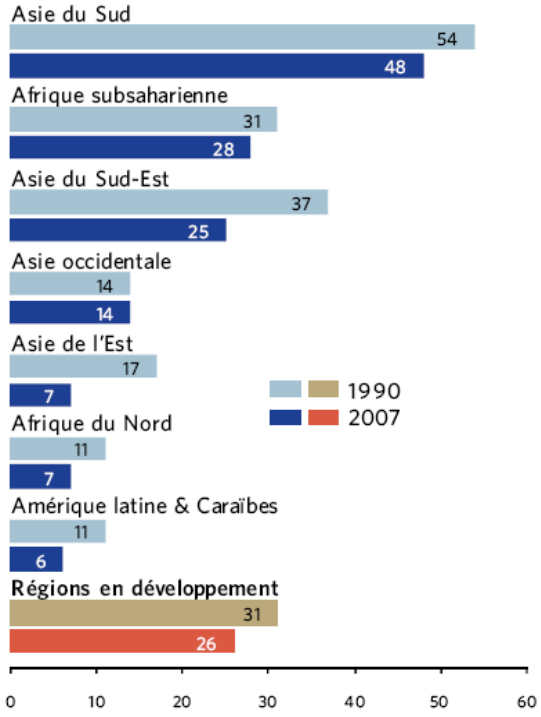

Source : Nations Unies, Rapport 2009 sur *Les objectifs du Millénaire pour le développement*, New York, juillet 2009.

Document 3 : Évaluation des progrès en matière d'éducation

1. Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire*, 1999/2000 et 2006/2007 (Pourcentage)

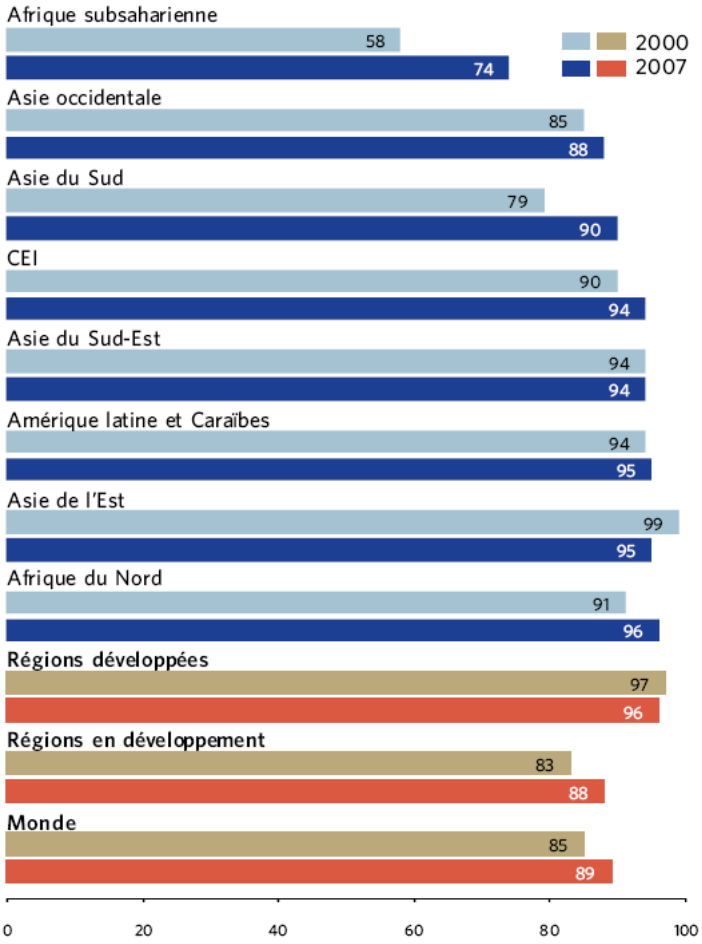

* Nombre d'élèves en âge théorique d'école primaire scolarisés soit dans l'enseignement primaire, soit dans l'enseignement secondaire, exprimé en pourcentage de la population totale de ce groupe d'âge.

Note : il n'y a pas de données disponibles pour l'Océanie

Source : Nations Unies, Rapport 2009 sur *Les objectifs du Millénaire pour le développement*, New York, juillet 2009.

2. Taux d'inscription des filles à l'école primaire par rapport aux garçons, 1998/1999 et 2006/2007 (Filles pour 100 garçons)

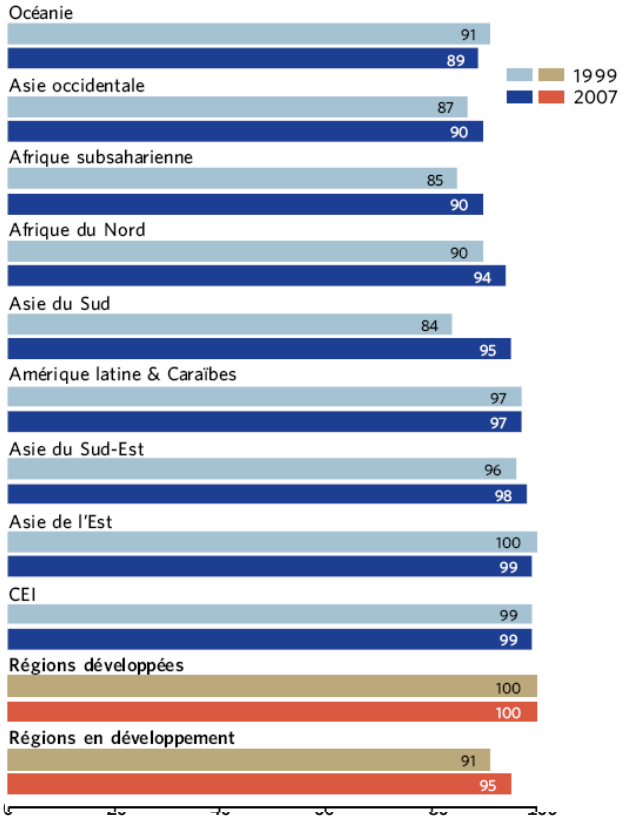

Source : Nations Unies, Rapport 2009 sur *Les objectifs du Millénaire pour le développement*, New York, juillet 2009.

Document 4 : Évaluation des progrès en matière de santé

1. Taux de mortalité des moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes, 1990 et 2007

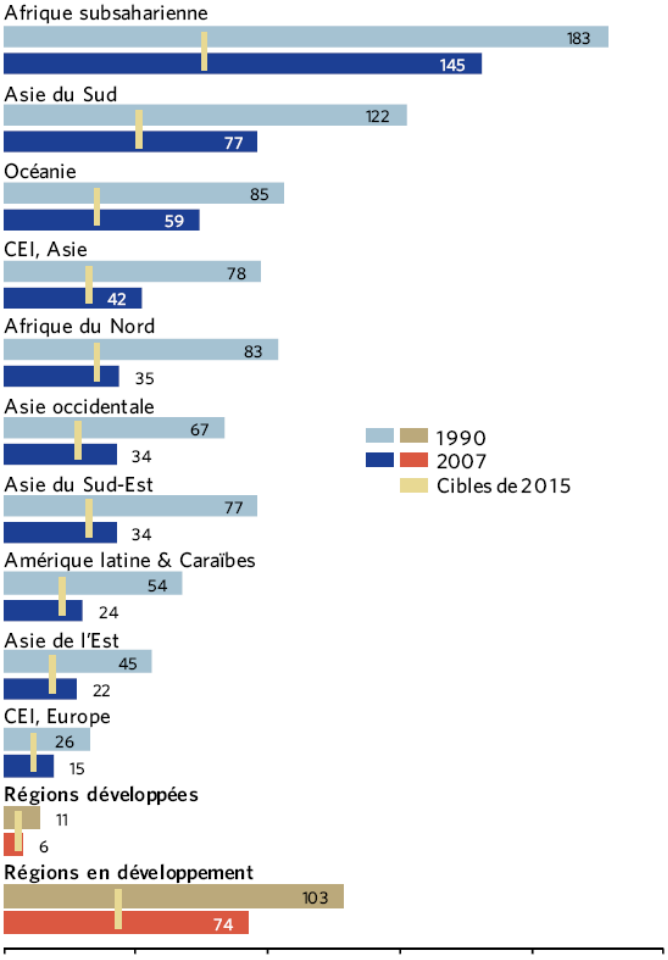

Source : Nations Unies, Rapport 2009 sur *Les objectifs du Millénaire pour le développement*, New York, juillet 2009.

2. Personnes vivant avec le VIH, nouvellement infectées par le VIH et décès dus au Sida dans le monde (Millions), 1990-2007

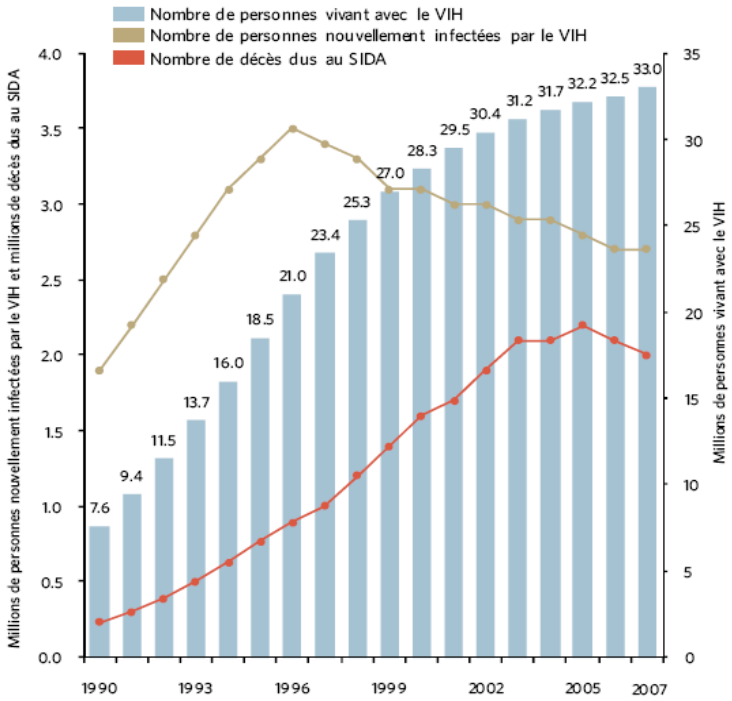

Source : Nations Unies, Rapport 2009 sur *Les objectifs du Millénaire pour le développement*, New York, juillet 2009.

3. Nombre de cas de tuberculose par population de 100 000 (à l'exclusion des personnes séropositives), 1990 et 2007

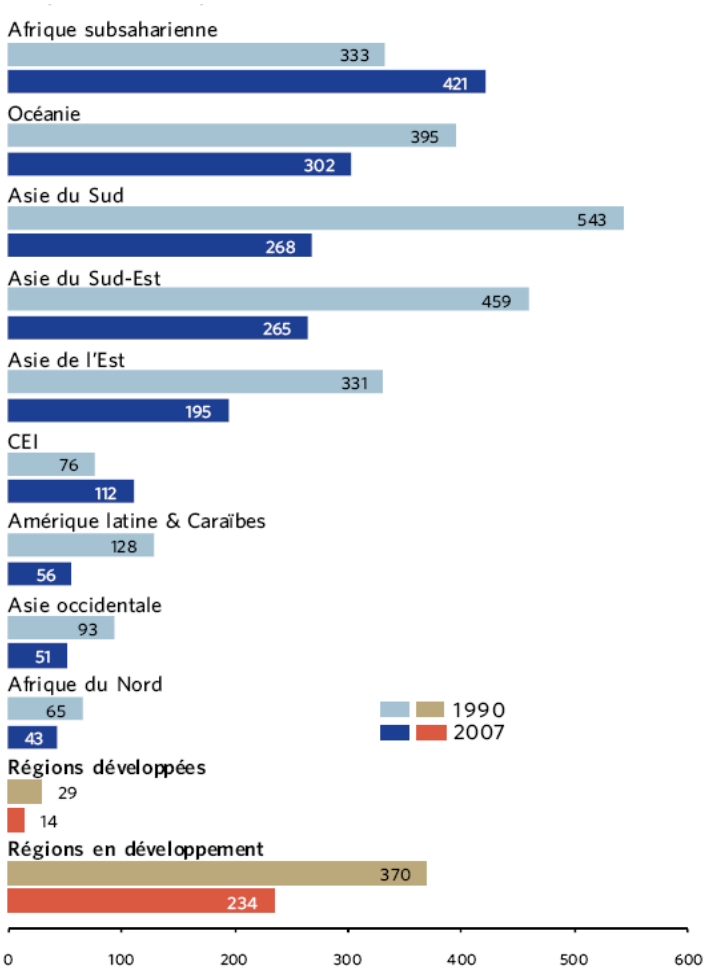

Source : Nations Unies, Rapport 2009 sur *Les objectifs du Millénaire pour le développement*, New York, juillet 2009.

Document 5 : Évaluation des progrès et projection en matière d'accès à l'eau et à des infrastructures d'assainissement améliorées

1. Proportion de la population rurale ayant l'eau courante, d'autres sources améliorées et des sources non améliorées, 1990 et 2006 (Pourcentage)

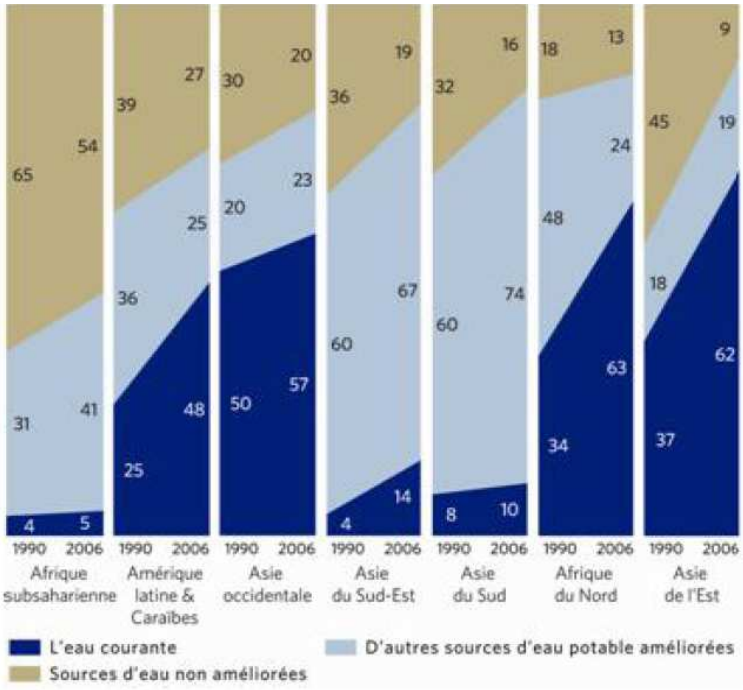

Source : Nations Unies, Rapport 2009 sur *Les objectifs du Millénaire pour le développement*, New York, juillet 2009.

2. Population ayant obtenu l'accès à des infrastructures d'assainissement améliorées, 1990-2006 (Millions) et population ayant besoin d'un accès à des infrastructures d'assainissement améliorées pour atteindre la cible de l'OMD, 2006-2015 (Millions)

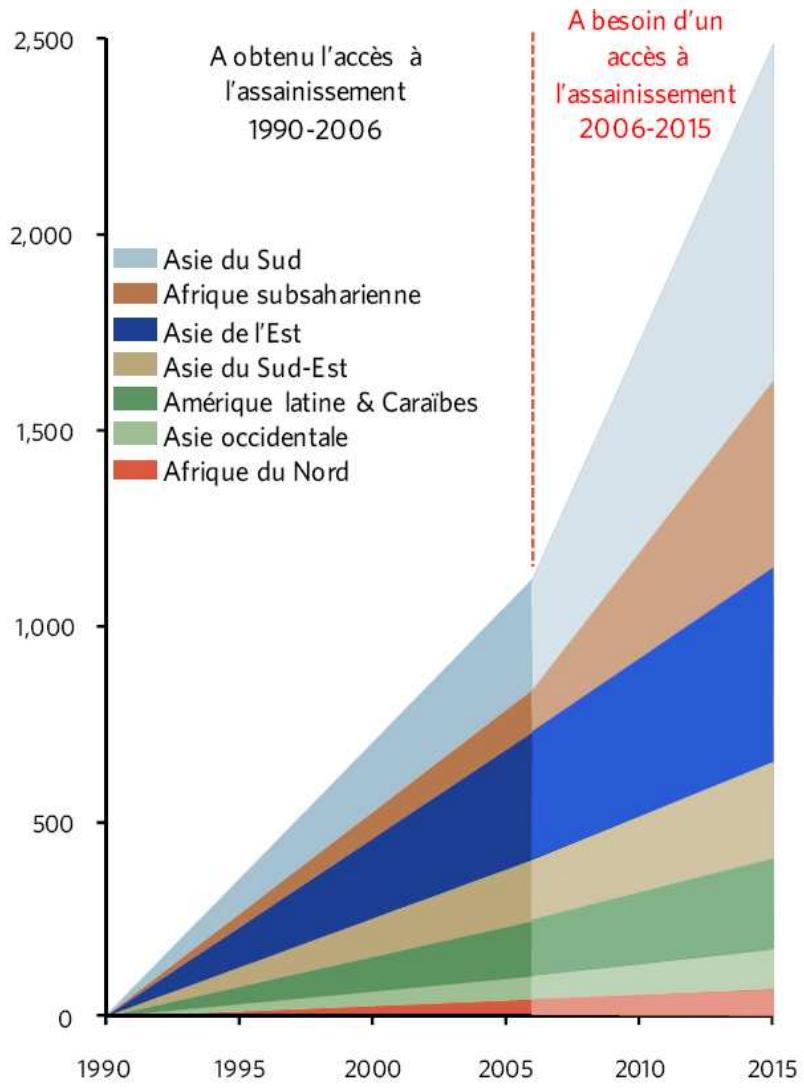

Source : Nations Unies, Rapport 2009 sur *Les objectifs du Millénaire pour le développement*, New York, juillet 2009.

LISTE DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Banque mondiale, Rapport sur *Le développement dans le monde*, 2010.

Banque mondiale et Fonds Monétaire international, *Global Monitoring Report* : « *A Development Emergency* », 2009.

Bureau international du Travail, Rapport du Directeur général sur *Faire face à la crise mondiale de l'emploi, une reprise centrée sur le travail décent*, Conférence internationale du travail, 98ème session 2009.

Bureau international du Travail, secteur emploi, *Guide sur les nouveaux Indicateurs d'Emploi des objectifs du Millénaire pour le Développement*, Genève, juin 2009.

Comité économique et social européen, *Pour une nouvelle gouvernance des organisations internationales*, avis 462/2010, Bruxelles, 17 mars 2010.

Comité économique et social européen, *La crise financière internationale et son impact sur l'économie réelle*, avis d'initiative 1935/2009, Bruxelles, 16 décembre 2009.

Comité économique et social européen, avis sur la Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, *Aider les pays en développement à surmonter la crise*, (COM(2009)160 final), avis 1151/2009 fin, Bruxelles, 24 novembre 2009.

Comité économique et social européen, *Les défis et chances de l'UE dans le contexte de la globalisation*, avis exploratoire 804/2007, Bruxelles 31 mai 2007.

Comité économique et social européen, avis sur *L'action extérieure de l'Union : le rôle de la société civile organisée*, avis d'initiative 941/2004, Bruxelles, 22 décembre 2005.

Conseil économique, social et environnemental, *Construire l'avenir par une France plus forte et plus solidaire*, Paris, 10 février 2010.

Conseil économique, social et environnemental, avis sur *De Doha à Cancún : la libéralisation des échanges au service du progrès humain ?*, Paris, 18 juin 2003.

Commission européenne, Communication au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, *Plan d'action de l'UE en douze points à l'appui des objectifs du millénaire pour le développement*, COM(2010) 159 final, Bruxelles 21 avril 2010.

Commission européenne, Communication au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Rapport UE 2009 sur *La cohérence des politiques pour le développement*, COM(2009) 461 final, Bruxelles, 17 septembre 2009.

Commission européenne, Communication au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, *La cohérence des politiques pour le développement-établissement du cadre politique pour une approche « de toute l'Union »*, COM(2009) 458 final, Bruxelles, 15 septembre 2009.

Commission européenne, Communication au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, *Aider les pays en développement à surmonter la crise*, COM(2009) 160 final, Bruxelles, 8 avril 2009.

Commission européenne, Communication au Conseil et Parlement européen, *Code de conduite de l'UE sur la division du travail dans la politique de développement*, COM (2007) 72 final, Bruxelles, 28 février 2007.

Nations Unies, Rapport du Secrétaire général, *Tenir les engagements pris : bilan prospectif visant à promouvoir un programme d'action concerté afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015*, Assemblée générale, 64ème session, 12 février 2010.

Nations Unies, Rapport 2009 sur *Les objectifs du Millénaire pour le développement*, New York, juillet 2009.

Nations Unies, Rapport du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, *Renforcement du Partenariat mondial pour le développement en temps de crise*, New York, 2009.

OCDE, Rapport du Président du Comité d'aide au développement sur *La coopération pour le développement*, éditions OCDE, 2010.

Parlement européen, Commission du développement, Rapport sur *Les répercussions de la crise financière et économique mondiale sur les pays en développement et sur la coopération au développement*, (2009/2150(INI)), 9 mars 2010.

Severino Jean-Michel et Debrat Jean-Michel, *L'Aide au développement*, collection idées reçues, éditions le Cavalier Bleu, décembre 2009.

Severino Jean-Michel et Ray Olivier, *Le temps de l'Afrique*, Éditions Odile Jacob, mars 2010.

UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'EPT, Éducation pour tous*, 2010.

Union européenne, Déclaration conjointe du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil, du Parlement européen et de la Commission sur la politique de développement de l'Union européenne intitulée *Le consensus européen*, (2006/C 46/01), 24 février 2006.

TABLE DES SIGLES

ACP	Afrique, Caraïbes, Pacifique
AICESIS	Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires
APD	Aide publique au développement
APE	Accord de partenariat économique
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
BIT	Bureau international du travail
BPM	Biens publics mondiaux
CAD	Comité d'aide au développement
CES	Conseil économique et social
CESE	Conseil économique, social et environnemental
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GOVNET	Réseau du CAD sur la gouvernance
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IDE	Investissement direct étranger
IFF	*International Finance Facility*
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
PED	Pays en développement
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PNB	Produit national brut
PPTE	Pays pauvre très endetté
RNB	Revenu national brut
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

À cinq ans de leur échéance, les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), adoptés en septembre 2000 sous l'égide des Nation unies, doivent demeurer le fil conducteur de l'action de la communauté internationale dans la lutte contre la pauvreté.

Partant des recommandations posées dans un précédent avis de 2006, le Conseil économique, social et environnemental souhaite, avec cette nouvelle contribution, reformuler un certain nombre de préconisations sur les voies et moyens d'accélérer, dans une perspective de développement durable au service du progrès humain, la réalisation des OMD.